



Agence de Développement local



Ce formulaire doit être soumis électroniquement. Il sera traité par l'administration renseignée ci-contre :



Service public de Wallonie

Économie, Emploi, Recherche
Département de l'Emploi et de la Formation professionnelle
Direction de l'Emploi et des Permis de travail

Place de la Wallonie, 1 (Bâtiment II, 4ème étage)
5100 Jambes

Les questions que vous vous posez trouvent probablement réponse dans la notice explicative.

En cas de difficulté, vous pouvez consulter le site internet

<http://emploi.wallonie.be>

ou joindre une des personnes de contact.

Direction de l'Emploi et des Permis de travail

Site internet : <http://emploi.wallonie.be>

Personnes de contact

Mme Isabelle THOMAS, Attachée

Tél : 081 33 42 78

E-mail : isabelle.thomas@spw.wallonie.be

M. Geoffrey LECOMTE, Attaché

Tél : 081 33 43 44

E-mail : geoffrey.lecomte@spw.wallonie.be

M. Steve MARTELEUR, Assistant (paiements)

Tél : 081 33 43 59

E-mail : steve.marteleur@spw.wallonie.be

M. Aurélien JONETTE, Attaché

Tél : 081 33 43 65

E-mail : aurelien.jonette@spw.wallonie.be

Agence de Développement local Rapport d'activité

Objet

L'agence de développement local (ADL) est un outil à la disposition des communes de maximum 40.000 habitants destiné à faire émerger, dans le cadre d'un partenariat avec tous les acteurs locaux, des projets potentiellement créateurs d'activité économique et d'emplois.

Sur base d'un partenariat de développement local rassemblant secteur public, secteur privé et monde associatif, les agents de développement ont pour mission première d'impulser et de soutenir des projets porteurs en termes de création d'activités économiques et/ou d'emplois durables.

Une subvention annuelle peut être accordée à l'ADL par le Service public de Wallonie pour couvrir partiellement ses frais de fonctionnement et la rémunération de deux agents (un agent de niveau A et un agent de niveau B ou C). Pour obtenir cette subvention, l'ADL doit être agréée par la Région. L'agrément est d'abord accordé par une commission pour une période de trois ans, renouvelable tous les 6 ans.

L'octroi de l'agrément implique un certain nombre d'obligations :

- la forme juridique d'une ADL sera, au choix, une asbl, une régie communale autonome ou une régie communale ordinaire (uniquement pour les expériences pilotes) ;
- le respect des missions dévolues à une ADL (voir le décret à ce sujet) ;
- une participation financière de la commune ou d'autres partenaires locaux au fonctionnement de l'ADL équivalent à 30% au moins de la subvention régionale ;
- l'engagement, par la commune, d'au moins deux agents pour l'agence : un de niveau universitaire, l'autre de niveau gradué ou secondaire supérieur ;
- élaborer un plan stratégique selon les modalités ;
- la remise annuelle à l'administration d'un rapport sur les projets de l'ADL et les actions concrètes accomplies au cours de l'année. Un canevas de ce rapport est proposé ci-dessous ;
- l'inscription des agents de l'ADL dans un processus de formation continue ;
- la réalisation par l'ADL d'actions de développement local non assurées par des opérateurs existants ;
- le développement d'actions cohérentes par rapport à la politique régionale ;
- la recherche de possibilités de rationalisation des structures de fonctionnement entre les dispositifs d'actions locales ;
- la prise en compte, dans les actions entreprises par l'ADL, du principe d'égalité des chances.

Réglementation

Base légale¹ :

¹ Les textes coordonnés peuvent être consultés sur le site Wallex contenant la banque de données juridiques de la Région wallonne (<http://wallex.wallonie.be>).

Décret wallon du 25 mars 2004 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux agences de développement local modifié en dernier lieu par le décret du 13 décembre 2017 et par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 janvier 2014. .

Arrêté du Gouvernement wallon du 15 février 2007 portant exécution du décret du 25 mars 2004 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux agences de développement local.

Table des matières

1. Coordonnées de L'Agence de Développement local (ADL).....	3
2. Ressources Humaines.....	4
3. Instances dirigeantes et participatives de l'ADL.....	5
4. Partenariat.....	9
5. Définition des priorités.....	10
6. Actions récurrentes.....	72
7. Indicateurs globaux.....	72
8. Échange de connaissances et de bonnes pratiques dans le cadre de l'inter-ADL.....	74
9. Formation continue des agents.....	75
10. Commentaires (facultatif).....	76
11. Déclaration sur l'honneur et engagements.....	76
12. Protection de la vie privée et voies de recours.....	77

1. Coordonnées de L'Agence de Développement local (ADL)

1.1. Identification de l'ADL

Dénomination

Agence de Développement Local de Vielsalm

Forme juridique

Régie communale

autonome

ordinaire (uniquement si votre commune a bénéficié d'une subvention en tant que projet pilote d'ADL)

Numéro d'entreprise

0 5 0 1 . 8 6 1 . 8 6 5

ASBL

Numéro d'entreprise

0 5 0 1 . 8 6 1 . 8 6 5

1.2. Adresse du siège social

Rue

Rue de l'Hôtel-de-Ville

Numéro

5

Boîte

Code postal

6 6 9 0

Localité

Vielsalm

Téléphone

0 8 0 / 3 3 . 8 8 . 0 8

Téléphone

0 4 7 2 / 1 1 . 7 0 . 1 5

Fax

E-mail

adlvielsalm@gmail.com

1.3. Adresse du siège d'exploitation

L'adresse du siège d'exploitation est-elle la même que l'adresse du siège social ?

Oui

Non

Rue

des Combattants

Numéro

5

Boîte

Code postal

6 6 9 0

Localité

Vielsalm

Téléphone

0 8 0 / 3 3 . 8 8 . 0 8

Téléphone

0 4 7 2 / 1 1 . 7 0 . 1 5

Fax

E-mail

adlvielsalm@gmail.com

2. Ressources Humaines

2.1. Agent employé n°1

M. Nom
 Mme Delacollette Prénom
Nathalie

Niveau de l'agent
 Niveau A - universitaire
 Niveau B - graduat
 Niveau C - secondaire

Statut
 Statutaire
 CDD
 CDI

Régime de travail
 Temps plein
 Temps partiel

Précisez
 4/5 1/2 3/4 1/3 autre

Date d'entrée Date de sortie
05 / 11 / 2012 / /

Est-ce un agent communal mis à disposition?
 Oui
 Non

A-t-il eu une période d'absence de plus de 3 mois pendant l'année écoulée?
 Oui
 Non

Identification du remplaçant
 M. Nom Prénom
 Mme /

Niveau du remplaçant
 Niveau A - universitaire
 Niveau B - graduat
 Niveau C - secondaire

Non

2.2. Agent employé n°2

M. Nom
 Mme Gathelier Prénom
Sarah

Niveau de l'agent
 Niveau A - universitaire
 Niveau B - graduat
 Niveau C - secondaire

Statut
 Statutaire
 CDD
 CDI

Régime de travail
 Temps plein
 Temps partiel

Précisez
 4/5 1/2 3/4 1/3 autre

Date d'entrée Date de sortie
01 / 06 / 2020 / /

Est-ce un agent communal mis à disposition?
 Oui
 Non

A-t-il eu une période d'absence de plus de 3 mois pendant l'année écoulée?

Oui

Identification du remplaçant		
<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom
<input checked="" type="checkbox"/> Mme		
Niveau du remplaçant		
<input type="checkbox"/> Niveau A - universitaire		
<input checked="" type="checkbox"/> Niveau B - graduat		
<input type="checkbox"/> Niveau C - secondaire		

Non

3. Instances dirigeantes et participatives de l'ADL

3.1. Instance n°1

Nom de l'instance

Comité de pilotage

Rôle de l'instance

Il a pris en charge la définition des axes de développement prioritaires lors de l'élaboration du projet et de la préparation de la demande d'agrément et du renouvellement d'agrément.

Membres de l'instance :

	Nom	Prénom	Secteur d'activité
1	Willem	Jean-Claude	économique
2	Ledent	Philippe	économique
3	Christophe	Pierre	économique, touristique et associatif
4	Deblire	Elie	économique, social et public
5	Colson	Isabelle	social
6	Noël	Jean-Claude	social
7	Zitella	Pascal	social
8	Rouche	Anne-Françoise	culturel
9	Perilleux	Philippe	social
10	Prevost	Eliane	social
11	Rion	François	public
12	Marc	Philippe	touristique - cadre de vie - environnement
13	Lambert	Samuel	culturel
14	Heyden	Stéphanie	public
15	Rondeux	Jacques	cadre de vie - environnement
16	Counson	Michel	économique

17	Evrard	Olivier	économique
18	Bodson	Michem	économique
19	Hurdebise	Philippe	économique
20	Boulangier	Mireille	économique
21	Huet	Sébastien	économique
22	Wery	Sandra	social
23	Verrecas	Sandra	social
24	Fetten	Philippe	social
25	Dubois	Arnaud	touristique
26	Legros	Charles	culturel
27	Noel	Marie-Claude	culturel
28	Masson	Anne-Catherine	culturel
29	Jankowski	Sylvie	touristique
30	Paquay	Anne-Catherine	public
31	Willem	Thibault	public
32	Jeusette	Marc	public
33	Herman	Philippe	public
34	Lamberty	Marylène	cadre de vie et environnement
35	Vuegen	Yves	cadre de vie et environnement
36	Gathelier	Sarah	cadre de vie et environnement

3.2. Instance n°2

Nom de l'instance

Conseil d'Administration

Rôle de l'instance

Ses missions sont les suivantes :

- Approbation des objectifs annuels, des plans d'actions annuels et des comptes de l'ADL
- Nomination et révocation des membres du personnel
- Passation des contrats et marchés publics
- Passation de contrats de location
- Approbation des rapports d'activités

Membres de l'instance :

	Nom	Prénom	Secteur d'activité
1	Deblire	Elie	mandataire politique
2	Masson	Anne-Catherine	mandataire politique
3	Willem	Thibault	mandataire politique

4	Herman	Philippe	mandataire politique
5	Heyden	Stéphanie	mandataire politique
6	Wanet	Anne	mandataire politique
7	Rondeux	Jacques	secteur forestier
8	Christophe	Pierre	commerçant et administrateur du SI
9	Lamberty	Marylène	commerçante et productrice
10	Jankowski (observatrice)	Sylvie	maison du tourisme
11	Colson (observateur)	François	indépendant
12	Vuegen (observateur)	Yves	indépendant, secteur touristique
13	Noël (observateur)	Stany	agent FRW

3.3. Instance n°3

Nom de l'instance

Bureau exécutif

Rôle de l'instance

Il est chargé de la gestion journalière, de la représentation quant à cette gestion, de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exercice du pouvoir délégué par le Conseil d'Administration.

Membres de l'instance :

	Nom	Prénom	Secteur d'activité
1	Deblire	Elie	mandataire politique
2	Willem	Thibault	mandataire politique
3	Christophe	Pierre	commerçant et administrateur du SI
4	Jankowski (observatrice)	Sylvie	Maison du Tourisme

3.4. Instance n°4

Nom de l'instance

Collège des Commissaires

Rôle de l'instance

Il est chargé du contrôle de la situation financière et des comptes annuels de l'ADL.

Membres de l'instance :

	Nom	Prénom	Secteur d'activité
--	-----	--------	--------------------

1	Essaheli	Hanine	réviseur d'entreprise
2	Gennen	Jacques	mandataire politique
3	Gerardy	Philippe	mandataire politique

3.5. Instance n°5

Nom de l'instance

Assemblée générale

Rôle de l'instance

C'est le Conseil communal qui remplit le rôle d'Assemblée générale.
Il approuve les comptes et le plan d'entreprise une fois par an.

Membres de l'instance :

	Nom	Prénom	Secteur d'activité
1	Deblire	Elie	mandataire politique
2	Willem	Thibault	mandataire politique
3	Masson	Anne-Catherine	mandataire politique
4	Jeusette	Marc	mandataire politique
5	Gerardy	Philippe	mandataire politique
6	Collas	Marie-Françoise	mandataire politique
7	Remacle	Joseph	mandataire politique
8	Fabry	Dominique	mandataire politique
9	Drehesen	Nicolas	mandataire politique
10	Herman	Philippe	mandataire politique
11	Klein	Anne	mandataire politique
12	Gennen	Jacques	mandataire politique
13	Heyden	Stéphanie	mandataire politique
14	Boulangé	André	mandataire politique
15	Derochette	Jérôme	mandataire politique

16	Maka	Sybille	mandataire politique
17	Rion	François	mandataire politique
18	Désert	Catherine	mandataire politique
19	Wanet	Anne	mandataire politique
20	Midre	Hervé	mandataire politique

4. Partenariat

Pour chacun des secteurs, sélectionnez les partenaires avec lesquels vous avez mené des actions dans le courant de l'année.

<p>Tourisme</p> <input checked="" type="checkbox"/> Maison du Tourisme <input type="checkbox"/> Office du Tourisme <input checked="" type="checkbox"/> Syndicat d'initiatives <input type="checkbox"/> GAL <input type="checkbox"/> Parc naturel <input type="checkbox"/> Contrat rivière <input checked="" type="checkbox"/> CGT <input type="checkbox"/> Province <input type="checkbox"/> SPW <input checked="" type="checkbox"/> Autres <p>Précisez</p> <input type="text" value="radio locale (Pep's radio)"/>	<p>Emploi</p> <input checked="" type="checkbox"/> Maison de l'emploi <input checked="" type="checkbox"/> MIRE <input type="checkbox"/> CISP <input type="checkbox"/> OISP <input checked="" type="checkbox"/> FOREM <input checked="" type="checkbox"/> Instances de bassin (IBFE) <input checked="" type="checkbox"/> CPAS <input type="checkbox"/> ALE <input checked="" type="checkbox"/> PCS <input checked="" type="checkbox"/> Province <input type="checkbox"/> SPW <input checked="" type="checkbox"/> Autres <p>Précisez</p> <input type="text" value="enseignement de promotion sociale"/>
<p>Création d'activité</p> <input checked="" type="checkbox"/> Sowlfin <input checked="" type="checkbox"/> Association de commerçants <input type="checkbox"/> Groupement d'entreprises <input checked="" type="checkbox"/> SAACE <input checked="" type="checkbox"/> Chambre de commerce <input checked="" type="checkbox"/> UCM <input type="checkbox"/> Guichet <input type="checkbox"/> Province <input checked="" type="checkbox"/> SPW <input type="checkbox"/> Intercommunales de développement <input checked="" type="checkbox"/> Autres <p>Précisez</p> <input type="text" value="enseignement de promotion sociale"/>	<p>Agriculture/Transition</p> <input type="checkbox"/> GAL <input type="checkbox"/> Parc naturel <input type="checkbox"/> FRW <input checked="" type="checkbox"/> SPW <input checked="" type="checkbox"/> CLDR <input type="checkbox"/> Province <input checked="" type="checkbox"/> Autres <p>Précisez</p> <input type="text" value="Herboristerie Biogem - confédération"/>
<p>ADL (hors inter ADL)</p> <p>Nom</p> <input type="text" value="ADL d'Houffalize-La Roche dans le cadre de la soirée e-procure"/>	

5. Définition des priorités

5.1. Quelles sont les priorités retenues par ces acteurs locaux ?

Listez ci-dessous les différentes **priorités** retenues par les **acteurs locaux**.
Vous devrez ensuite décliner chacune de ces priorités en objectifs et actions.

N°	Intitulé
1	Stimuler et soutenir le commerce local
2	Soutenir les entreprises et favoriser la création d'activités et d'emplois
3	Soutenir et développer le potentiel touristique du territoire
4	Valoriser les produits locaux, équitables et les ressources forestières de la commune

Vous devez joindre en annexe le tableau récapitulatif reprenant vos différents objectifs et actions ainsi que leur statut en sortant de ce formulaire.

5.2. Fixation des objectifs et des actions

5.2.1. Priorité 1

1 Stimuler et soutenir le commerce local

5.2.1.1. Objectifs et actions à court terme (2 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Développer et soutenir la visibilité des commerces locaux tout au long de la période d'agrément	En cours
2	Soutenir l'organisation d'au moins trois actions de valorisation des commerces par an	Terminé
3	D'ici 2022, dynamiser le centre de Vielsalm via le renforcement des opérations et structures existantes	En cours
4	Développer les compétences des commerçants par des formations ciblées organisées annuellement	En cours
5	D'ici 2022, augmenter le nombre de commerçants impliqués dans l'association de commerçants et dans les actions commerçantes	Terminé

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 2 -Réaliser et relayer des articles valorisant les spécificités des commerces sur les réseaux sociaux	1	Terminée
2	Action 3 - aider les commerçants pour l'organisation de la braderie	2	Terminée
3	Action 4 - Soutenir les commerçants pour les fêtes de fin d'année	2	Terminée
4	Action 5 - aider les commerçants pour l'organisation du weekend du client	2	Terminée
5	Action 6 - Assurer la promotion et le soutien logistique des actions comme Noël sur Salm, Journée du Lac, Food and Fun Festival ou le Beau Vélo de Ravel	3	Terminée
6	Action 7 - Promouvoir la prime à la réhabilitation de cellules vides et encadrer les demandeurs	3	En cours
7	Action 8 - organiser des formations dans le domaine digital	4	En cours
8	Action 9 - Sonder les commerçants pour déterminer les thématiques de formations souhaitées et organiser au moins une nouvelle formation	4	Terminée

9	Action 10 - Stimuler les commerces des villages (Grand-Halleux, Petit-Thier, Hébronval, Regné, Bihain, la Baraque de Fraiture) à s'impliquer dans les actions commerciales	5	Terminée
10	Action 11 - Fédérer les commerçants au sein de l'association des commerçants	5	Terminée

5.2.1.1.1. Action n°1 - Action 2 -Réaliser et relayer des articles valorisant les spécificités des commerces sur les réseaux sociaux

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

ACTION TERMINEE EN 2022

A l'heure actuelle, il est important d'être visible sur internet pour attirer des nouveaux clients. Il ne s'agit plus de continuer comme dans le passé à faire de la pub exclusivement dans la presse locale. Si les commerçants de Vielsalm l'ont bien compris, très peu sont à l'aise avec cette pratique. En effet, de nombreux commerçants salmiens sont relativement âgés et en fin de carrière. Ils ne connaissent pas toujours bien et ne maîtrisent pas toujours les nouvelles formes de promotion. Quant aux plus jeunes, ils ont souvent peu de temps pour se consacrer à la promotion et à la visibilité de leur commerce. L'ADL souhaite les accompagner dans la promotion de leurs commerces via les canaux digitaux. Il est important de multiplier les différents modes de publicité pour atteindre un grand nombre de clients potentiels. On parle beaucoup d'un retour au commerce de proximité face aux grandes enseignes ou galeries commerciales, ainsi qu'à internet. Pour faire face à cette concurrence, les commerçants de Vielsalm devront convaincre les clients de l'avantage de consommer local et mettre en avant les qualités d'un commerce de proximité. Très active sur les réseaux sociaux, l'ADL est suivie par plus de 4.000 personnes et gère plusieurs pages liées à l'activité économique de Vielsalm dont la page Vielsalm Commerce (plus de 2.000 abonnés). Cette page relaie les informations qui concernent les commerçants de la commune telles que leurs promotions du moment, les fermetures exceptionnelles, les concours... L'objectif de cette action est de présenter, commerce par commerce, les spécificités qui font leurs différences et leurs forces. Les articles rédigés par l'ADL en collaboration avec le commerçant permettront de mettre l'accent sur des petits détails, sur l'histoire du commerce et sur les produits vendus. Afin d'attirer des nouveaux clients et/ou de rappeler que les commerces locaux ont du potentiel.

Partenaires de l'action

Les commerçants : ils communiqueront à l'ADL les informations nécessaires à la rédaction d'un bon article. Ceux qui sont actifs sur les réseaux sociaux pourront également relayer les articles.

La Commune : via son service communication pourra relayer les articles pour une plus grande diffusion

Le réseau de l'ADL (associations locales, indépendants, radio locale...) : pourront également relayer les articles

Indicateurs

Nombres d'articles réalisés et relayés : 500

- concours "fête du commerce salmien" : 53 photos ont été postées sur la page

- Calendrier de l'avent : 24 publications réalisées sur le mois - meilleure publication 6837 vues - 146 partages - 354 "j'aime"

Résultat atteint

En 2022, l'ADL via la page facebook et l'instagram "Vielsalm Commerce" a quotidiennement relayé des publications de commerçants salmiens. Ponctuellement l'ADL crée des articles pour des occasions spéciales : concours, nouveaux commerçants, déménagement, actions commerciales communes... Par exemple, durant le mois de décembre, une action spéciale a été mise en place sous la forme d'un calendrier de l'avent. Chaque jour entre le 1er décembre et le 24, un commerçant différent était mis en avant. La publication contenait chaque fois une photo du commerçant présentant une idée cadeau, une présentation du commerce, une brève description de l'idée cadeau et une anecdote. Dans chaque texte de présentation, les pages facebook et/ou instagram du commerce étaient indiquées afin de rediriger le lecteur. cette action a eu un beau succès.

Autre exemple : suite au concours des commerçants, le tirage au sort des gagnant s'est fait en vidéo chez les commerçants et a été partagé sur facebook.

Obstacles rencontrés (facultatif)

la réalisation de certains types de contenus peut être chronophage (vidéos, photos de qualité, collecte des infos auprès des commerçants...).

5.2.1.1.2. Action n°2 - Action 3 - aider les commerçants pour l'organisation de la braderie

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

ACTION TERMINEE EN 2022

L'Association des commerçants connaît depuis longtemps des difficultés pour s'organiser et rassembler ses membres autour de mêmes projets, et cela malgré les tentatives de l'ADL d'essayer de la structurer. Néanmoins, au fil des ans, l'ADL s'est attelée à la constitution d'un réseau commerçant plus solide et mieux organisé. Ainsi, l'ADL a accompagné les commerçants dans l'organisation d'actions telles que la braderie. Cependant, ce groupe de commerçants manque encore de structure. On remarque également que ce sont essentiellement les commerçants du centre de Vielsalm et plus particulièrement ceux du secteur du textile qui participent à la braderie. Les commerçants des autres secteurs et ceux des villages alentour ne s'y impliquent pas encore.

Il s'agira donc pour l'ADL de poursuivre le travail d'accompagnement dans l'organisation de cette action commerciale. L'ADL se chargera de coordonner les actions souhaitées par les commerçants, ainsi que de promouvoir l'évènement en le relayant sur les réseaux sociaux, sur son site web et dans sa newsletter.

L'ADL se tournera également davantage vers les commerçants des villages afin de les impliquer dans la mise en place de la braderie, et ainsi de renforcer le réseau des commerçants de la commune.

Partenaires de l'action

Les commerçants : ils participeront de façon active aux réunions. Ceux qui sont actifs sur les réseaux sociaux pourront également relayer les évènements.

La Commune : via son service communication pourra relayer l'évènement pour une plus grande diffusion. La Commune se chargera aussi de la distribution du matériel (barrières nadar, drapeaux...) et du soutien logistique grâce aux services techniques.

Des groupes locaux ou ASBL peuvent être associés pour l'animation.

Indicateurs

Braderie organisée : oui, mais sous une nouvelle forme (la fête du commerce salmien)

Nombre de commerçants sensibilisés : environ 140

Nombre de commerçants associés à l'action : 51

Résultat atteint

En 2020, l'ADL a proposé aux commerçants de remplacer la braderie, qui devenait désuète, par une "fête du commerce salmien". Ce nouvel évènement permet d'associer plus facilement les commerçants des villages. Son objectif est plus large aussi, puisqu'il s'agit de valoriser les richesses économiques du territoire. Il est donc ouvert également aux indépendants et aux artisans qui ont ainsi la possibilité de faire connaître leur travail à un public plus large.

Chaque commerce, artisan, ou indépendant participant choisit l'action qu'il propose : des réductions, une animation dans sa boutique, des portes ouvertes dans un atelier... Toutes les actions sont reprises sur une carte de la commune, distribuées en toute-boîte quelques jours avant l'évènement.

En 2022 : 51 commerçants ont pris part à l'action.

En 2023: 40

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.1.1.3. Action n°3 - Action 4 - Soutenir les commerçants pour les fêtes de fin d'année

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

ACTION TERMINEE EN 2022

Les fêtes de fin d'année sont un moment fort à Vielsalm. Avec l'organisation du marché de Noël qui est attendu chaque année avec impatience, on sent une effervescence se propager dans la commune. Les commerçants prennent part à cette ambiance en organisant leur concours de Noël. Cette action a pour objectif d'attirer des clients dans leurs commerces en leur proposant de participer à un concours de type « tombola », et permet de faire circuler les clients dans les commerces et les restaurants de la commune. A la fin du concours, un tirage au sort est organisé et une dizaine de gagnants remportent des prix divers, ce qui contribue à donner une image positive et dynamique des commerces locaux.

Comme pour l'action précédente, l'ADL apporte une aide aux commerçants au niveau de la coordination de l'action.

Partenaires de l'action

Les commerçants : ils participeront de façon active aux réunions, et proposent des idées d'actions. Ils mettent en place l'action et proposent spontanément à leurs clients de participer, ils offrent des cadeaux attractifs. Ceux qui sont actifs sur les réseaux sociaux relaient également les événements.

La Commune : via son service communication pourra relayer l'évènement pour une plus grande diffusion. La commune se chargera aussi de la distribution du matériel (sapins de Noël, drapeaux...) via les services techniques.

Des partenaires locaux tels que la radio locale, la presse, ou encore des asbl peuvent être associés.

Indicateurs

Nombre de commerçants sensibilisés : 77

Nombre de commerçants associés à l'action : 21

Résultat atteint

En 2021, une action a été mise en place avec les commerçants. Il s'agissait d'un concours pour lequel un dessin représentant un animal devait être repéré et identifié dans les vitrines des commerçants. Il a remporté un beau succès auprès des clients. Malheureusement, peu de commerces ont participé au regard des autres actions menées pendant l'année.

En 2022 : ce concours a été reconduit sous la même forme. 2000 bulletins de participation ont été collectés.

Une action "Calendrier de l'Avent" avec des présentations d'idées cadeaux chez les commerçants (via les réseaux sociaux) a également été mise en place.

2023 : cette année pour l'action Calendrier de l'Avent, le cadeau présenté pouvait être remporté. chaque publication a collecté en moyenne 200 partages.

Obstacles rencontrés (facultatif)

Plusieurs commerçants organisaient déjà une action de manière individuelle et ne souhaitaient pas la cumuler avec une action collective.

5.2.1.1.4. Action n°4 - Action 5 - aider les commerçants pour l'organisation du weekend du client

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

ACTION TERMINEE EN 2022

Depuis plusieurs années, le Week-end du Client est l'évènement commerçant qui rassemble le plus grand nombre de commerces participants, aussi bien au centre de Vielsalm que dans les villages avoisinants. En effet, c'est un évènement fort apprécié par les clients qui se voient remerciés pour leur fidélité en recevant un petit cadeau. C'est l'occasion pour les commerçants de fidéliser leur clientèle et d'attirer de nouveaux clients. C'est aussi l'opportunité de montrer le savoir-faire, les qualités, des commerces de proximité. Pour l'ADL, il est important de continuer à accompagner les commerçants dans l'organisation du Week-end du Client qui demande une logistique et une coordination assez importantes. Les commerçants n'ont pas souvent le temps ou ne sont pas outillés pour prendre en charge tous seuls l'organisation de cet évènement. D'autant plus que Vielsalm fait de cet évènement un moment festif avec des animations musicales, des bars, et des jeux pour les enfants. L'ADL assure donc la coordination de cet évènement et s'assure qu'un soutien pratique et logistique est apporté aux commerçants.

Partenaires de l'action

Les commerçants : ils participeront de façon active aux réunions. Ils s'inscriront sur le site de l'évènement, prévoiront un cadeau à offrir à leurs clients. Ceux qui sont actifs sur les réseaux sociaux pourront également relayer les évènements.

La Commune : les ouvriers communaux sont chargés de vérifier les hauts parleurs de la ville et la diffusion de musique, de distribuer les barrières nadar ainsi que les drapeaux... Via son service communication, l'évènement est relayé sur les réseaux sociaux et le site web communal.

Des associations et groupes locaux peuvent être associés à l'évènement pour le volet animation.

Indicateurs

Weekend organisée : oui

nombre de commerces sensibilisés : environ 140

nombre de commerces participants en 2022 : 41

Résultat atteint

Le weekend a été organisé en 2022. Depuis 2 ans, le nombre de commerces participants est en légère baisse. Les commerçants sont en général très satisfaits de ce weekend qui, pour certains, représente un des meilleurs chiffres de l'année.

Un groupe de jazz a déambulé dans les rues toute la journée du samedi. Un bar tenu par une brasserie locale a pris place dans la rue du Vieux Marché pour l'occasion.

L'ADL s'est chargée de coordonner l'évènement ainsi que de renforcer sa visibilité via les réseaux sociaux ou encore des contacts avec la radio locale.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.1.1.5. Action n°5 - Action 6 - Assurer la promotion et le soutien logistique des actions comme Noël sur Salm, Journée du Lac, Food and Fun Festival ou le Beau Vélo de Ravel

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

ACTION TERMINEE EN 2022

Afin de faire vivre un centre-ville, il est nécessaire de l'animer, de le dynamiser, d'autant plus lorsqu'il s'agit de petits centres comme Vielsalm. On peut dire que Vielsalm est une commune relativement active quand il s'agit de mettre à l'honneur ses producteurs locaux, ses associations ou quand il faut valoriser ses points d'intérêts. La Commune et ses acteurs, à travers différents projets, travaillent aussi à resserrer les liens sociaux, à rassembler les citoyens et à les fédérer autour de projets communs. Depuis plusieurs années, Noël sur Salm, le marché de Noël, est devenu un évènement incontournable pour les salmiens, c'est un rendez-vous important dans le calendrier car il permet de mettre à l'honneur des artisans, des associations et des indépendants de la commune. Il anime le centre-ville, généralement calme à cette période de l'année, et donne l'occasion aux habitants de se retrouver autour d'un verre et d'écouter un concert d'un groupe local. Il en va de même pour les évènements comme la Journée du Lac, le Food and Fun festival ainsi que des évènements plus ponctuels comme le Beau Vélo de Ravel. Ce sont des moments de rencontres qui attirent du monde, aussi bien les Salmiens que les habitants des communes voisines. Les touristes apprécient également ce genre d'évènements car ils peuvent découvrir l'artisanat et les produits locaux. Ils génèrent une animation dans le centre, dont profitent les commerces. Ces évènements, coordonnés par l'ADL ou par des partenaires (par exemple la Maison du Tourisme pour la Journée du Lac), ont besoin de soutien pour aider à leur promotion et à leur logistique. Cette aide peut être fournie par l'ADL, qui contribue ainsi à dynamiser le centre et à stimuler le commerce local.

Partenaires de l'action

Le partenaire organisateur (la Maison du Tourisme, le Syndicat d'Initiative...) : coordonne les réunions, les différents partenaires, l'évènement en général

La Presse locale, la radio locale, le service Communication de la Commune : participent à la promotion
Les associations locales, les producteurs locaux, les artisans : participent aux évènements
La Commune et son service technique : soutien logistique

Indicateurs

Nombre d'actions en 2022 impliquant l'ADL : 3 : Noël sur Salm, le Food and Fun Festival, l'American Day
Nombre et types de partenaires :
- Noël sur Salm : 29. La Commune (logistique), la maison du Tourisme et le Syndicat d'Initiative (promotion), plusieurs associations locales et groupes folkloriques, Convention Culture (programmation des animations), Pep's radio (promotion).
- Food and Fun Festival : 4. Pep's radio (organisateur), La Commune (logistique), la maison du Tourisme et le Syndicat d'Initiative (promotion)
- American Day : 3. Le Club Black Mamba Ardenne (organisateur), la Commune (logistique), une association locale (Let There Be rock - catering)
Type de supports promotionnels et nombre de diffusions :
Noël sur Sam : affiches (100), flyers (1000), programme dans bulletin communal, banderoles (4)
Les 3 actions : posts facebook diffusés par l'ADL ; affiches, flyers et banderoles diffusés par les partenaires

Résultat atteint

Noël sur Salm a été organisé en 2022 et a rassemblé jusqu'à 48 exposants (artisans, commerçants, associations locales) sur la durée du marché (10 dates). Des concerts étaient également proposés.
Les participants étaient satisfaits de leur participation.
L'ADL a également apporté son soutien à Pep's radio, dans l'organisation de son "Food and Fun Festival". Les commerçants ont notamment été invités à décorer leurs vitrine sur le thème Halloween et un concours récompensait la plus belle vitrine.
Enfin, l'ADL est depuis 2021 partenaire d'un nouvel évènement à Vielsalm : l'American Day. Il s'agit d'un rassemblement de véhicules américains coordonné par le club local de Harley Davidson. L'ADL assure le lien avec les commerces du centre et les producteurs locaux.
Pour la journée du lac, l'ADL partage ses contacts de producteurs locaux et artisans, mais ne s'est pas impliquée davantage en 2022.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.1.1.6. Action n°6 - Action 7 - Promouvoir la prime à la réhabilitation de cellules vides et encadrer les demandeurs

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Comme beaucoup de petites villes ou de gros villages, Vielsalm compte un certain nombre de cellules vides. Pour pallier à ce problème et encourager la création de nouveaux commerces, le Conseil communal a décidé d'offrir une prime à la réhabilitation de 3.500 € (selon des conditions) aux nouveaux commerçants qui souhaiteraient développer une activité dans une cellule vide. Une partie de cette prime (700 €) est prise en charge par la Province de Luxembourg.

L'ADL se charge de faire connaître cette prime aux porteurs de projets et de les informer sur les conditions à remplir. Elle les renseigne et les aide également à constituer le dossier à déposer auprès de la Commune.

Partenaires de l'action

La Commune : via son service communication, elle relaie également l'information. Elle fait le suivi pour le versement des primes une fois qu'elles ont été accordées par le Collège communal.

La Province de Luxembourg : participe à ces primes (à hauteur de 700 €)

Les SAACE, l'UCM, la CCILB : accompagnent et encadrent les porteurs de projets

Indicateurs

Type et nombre de communications à propos de la prime : l'ADL informe directement les porteurs de projet et nouveaux commerçants de la possibilité de demander cette prime. L'ADL informe entre 10 et 20 personnes par an.

Nombre de personnes intéressées par la prime en 2023 : 9

Nombre de demandes : 8

Nombre de dossiers rentrés : 8

Nombre de primes accordées / an : 7 en 2023

Résultat atteint

En 2023, 8 commerces ont rentré une demande de prime. Soit une prime à la réhabilitation de cellules vides soit une prime à la création d'un nouvel espace commercial (créée en 2021).

Certains commerces étaient intéressés mais n'ont pas rentré de dossier car ils ne respectaient pas les conditions d'octroi (la raison la plus fréquente : le porteur de projet n'était pas accompagné par une structure d'aide ou ne pouvait pas attester d'une expérience d'au moins 5 ans en tant qu'indépendant).

En 2022, l'ADL a également été chargée de constituer le dossier pour l'appel à candidature du plan horizon proximité. Le dossier a été rentré en décembre 2022.

Vielsalm fait partie des communes retenues pour ce projet ; les porteurs de projet qui s'installent dans le centre de Vielsalm peuvent désormais introduire une demande pour la prime "objectif proximité". En 2023, 2 porteurs de projets ont obtenus cette prime.

Obstacles rencontrés (facultatif)

Certains porteurs de projet ne pouvant pas attester d'une expérience en tant qu'indépendant ne souhaitent pas se faire accompagner par une structure d'aide à l'auto-création d'emploi, ce qui est pourtant une des conditions d'octroi de la prime.

5.2.1.1.7. Action n°7 - Action 8 - organiser des formations dans le domaine digital

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Les commerçants se rendent compte qu'il faut aujourd'hui passer par une certaine digitalisation afin d'espérer assurer l'avenir de leur commerce. Beaucoup prennent l'initiative de s'autoformer mais se retrouvent confrontés à des difficultés qui les empêchent d'évoluer comme ils le souhaiteraient. D'autres ont besoin de l'impulsion nécessaire pour tenter l'expérience. L'ADL a organisé en septembre 2022 une formation instagram débutant avec une partenaire externe. Des contacts ont été pris avec l'IFAPME afin de pouvoir décentraliser les formations " digitalisation" organisées dans les centres de Marche et Libramont. En effet, les commerçants ne sont pas souvent disponibles ou enclins à faire de longs déplacements pour se former. L'ADL remarquait toutefois une forte demande sur le sujet.

Partenaires de l'action

formatrice professionnelle
ADL de Houffalize - Laroche
Commune de Manhay
Commune de Gouvy
IFAPME
CLAC

Indicateurs

Nombre de formations organisées en 2023 : 5 x 6 H
Nombre de partenaires : 1
Nombre de participants formation : 40
Formation en préparation avec l'IFAPME :
Nombre de personnes manifestant un intérêt si une formation est organisée proche de Vielsalm : 15

Résultat atteint

Une première formation facebook et instagram débutant a été organisée avec 10 participants (nombre limité, 3 personnes ont du être refusées). Consécutivement à la demande, 2 formations " intermédiaires" ont été reprogrammées en collaboration avec l'IFAPME dans le cadre du projet "Digital Wallonia" , chacune ayant aussi accueilli une dizaine de participants. Une troisième formation sur le thème de "canva" a également été proposée à la suite des demandes de plusieurs commerçants ayant besoin d'aide pour la création de contenu à partager sur leurs réseaux sociaux.

Pour 2024 : une formation " avancée" est planifiée ainsi qu'une formation " Prise de vue pour les réseaux". L'intérêt des commerçants pour une formation "débutant" va également être réévalué.

Obstacles rencontrés (facultatif)

Le nombre de participants a finalement été limité par l'IFAPME et des inscriptions ont été refusées.

5.2.1.1.8. Action n°8 - Action 9 - Sonder les commerçants pour déterminer les thématiques de formations souhaitées et organiser au moins une nouvelle formation

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

ACTION TERMINEE EN 2022

Aujourd'hui, être commerçant est un véritable défi. C'est pourquoi il est important de constamment se renouveler, « se recycler » pour s'adapter aux exigences des clients. L'ADL peut jouer un rôle important à ce niveau-là en identifiant les besoins des commerçants et indépendants, en trouvant des ressources, et en proposant des formations aux commerçants en fonction de ces besoins. Les thématiques des formations pourront être bien spécifiques pour les différents secteurs (ex : le néerlandais pour les restaurateurs).

En 2022, les thématiques identifiées suite aux contacts avec les commerçants sont les suivantes : les réseaux sociaux, l'accueil des clients en néerlandais.

Partenaires de l'action

ILLEPS - Institut d'enseignement de promotion sociale - Vielsalm
Maisons du Tourisme Haute Ardenne

Indicateurs

Sondage réalisé : oui

nombre de commerçants sondés : environ 150 (commerçants + propriétaires et gestionnaires d'hébergements touristiques)

nombre de réponses obtenues : 25

organisation d'une formation : oui

Nombre d'inscrits à la formation : 17

Résultat atteint

En plus des formations sur la digitalisation évoquées plus haut, des cours de néerlandais touristiques sont organisés à destination des commerçants, indépendants et propriétaires d'hébergement touristiques. L'ADL a travaillé en partenariat avec l'ILLEPS, une école de promotion sociale, afin de déterminer le meilleur créneau horaire et de préciser les attentes des commerçants et gestionnaires d'hébergements. Elle a ensuite assuré la communication à propos de ces formations. La maison du Tourisme a assuré un relai vers le secteur touristique.

En 2023 des cours d'anglais touristique ont été organisés. L'ADL a assuré le même suivi que précédemment.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.1.1.9. Action n°9 - Action 10 - Stimuler les commerces des villages (Grand-Halleux, Petit-Thier, Hébronval, Regné, Bihain, la Baraque de Fraiture) à s'impliquer dans les actions commerçantes

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

ACTION TERMINEE EN 2022

La majorité des commerces se trouvent au centre de Vielsalm-même. Néanmoins, il existe plusieurs commerces dans les villages de la commune et ils ont besoin de soutien, de visibilité pour continuer leur activité. En s'impliquant dans les actions commerçantes, ils pourraient toucher un plus grand public et diversifier ainsi leur clientèle. Ils pourraient également profiter d'une aide logistique commune et réduire les coûts en matière de publicité notamment. L'ADL les stimulera donc pour qu'ils s'impliquent dans des actions communes avec les autres commerçants (concours, etc.).

Partenaires de l'action

Les commerçants déjà participants aux actions: ils se feront ambassadeurs des actions auprès des commerçants concernés

Les services communaux : apporteront une aide logistique

Le Syndicat d'Initiative et la presse locale : fera la promotion des actions commerciales

Indicateurs

Nombre de commerçants des villages contactés : 20

réunion organisée : oui

nombre de commerces des villages impliqués : Fête du commerce salmien : 11 (sur 51) / concours de la mobilité : 5 (sur 25 participants)

nombre de partenaires et types de partenariats : 2. la Commune (logistique), Pep's radio (visibilité, promotion)

Résultat atteint

Depuis 2020, l'ADL profite de la "fête du commerce salmien" pour essayer de motiver les commerces des villages à participer aux actions. En 2022, 11 commerces des villages ont participé à cette action. Le succès est cependant un peu mitigé car on constate davantage de retombées pour les commerces situés en centre-ville que pour les commerces excentrés.

L'ADL réfléchit également les actions commerçants de manière à impliquer les commerces des villages. En 2022, l'organisation d'un concours durant la semaine de la mobilité a été proposé en collaboration avec la Commune. Tous les clients qui utilisaient la mobilité douce pour se rendre dans un commerce avait la possibilité de participer. L'ADL a sensibilisé en particulier les commerces des villages à cette action.

Obstacles rencontrés (facultatif)

Les commerces des villages ont moins de retombées des actions communes que les commerces du centre, ce qui les dé motive un peu.

5.2.1.1.10. Action n°10 - Action 11 - Fédérer les commerçants au sein de l'association des commerçants

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

ACTION TERMINEE EN 2022

L'association des commerçants était peu structurée au moment de la mise en route de l'ADL.

Un travail de rencontre et de contacts a été réalisé par cette dernière depuis décembre 2012 afin de développer des liens avec et entre les commerçants. L'ADL a ainsi pu soutenir ces derniers dans plusieurs de leurs actions : actions de braderie, de fin d'année, ou encore participation à des événements commerciaux (weekend du client, horeca days...).

L'ADL facilite également la circulation des informations destinées aux commerçants, via courrier postal, mailing ou encore par le biais de sa newsletter mensuelle.

Néanmoins, l'Association continue à connaître des difficultés pour fédérer les commerçants. Elle n'a toujours pas trouvé la formule qui fonctionne pour rassembler tous les commerçants salmiens autour de projets et d'actions communes.

Dans le contexte économique actuel, il semble donc indispensable que l'ADL puisse continuer à fournir cette aide de proximité aux commerçants locaux. La demande de la part des commerçants est en outre importante.

L'ADL continuera ainsi à fédérer ces derniers autour d'actions, à les accompagner et se tiendra à leur disposition pour leur apporter une aide ponctuelle, adaptée aux besoins de chacun. Elle s'attèlera à convaincre de nouveaux commerçants d'intégrer l'association et aidera les commerçants à structurer cette association s'ils le souhaitent.

Partenaires de l'action

Les commerçants

La Commune peut apporter un soutien à l'association de commerçants

Des associations d'autres communes peuvent témoigner de leur expérience, conseiller...

Des structures comme la CLAC ou le SNI peuvent accompagner les commerçants dans la structuration de leur association.

Indicateurs

Nombre de commerçants sur la Commune : 195

Nombre de commerçants contactés pour le projet d'association : 70

Participants aux réunions : 10

Résultat atteint

En 2022, L'ADL a organisé une rencontre entre des représentants de la CLAC et les commerçants de Vielsalm. Suite à cela, un commerçant a souhaité tenter de relancer une association de commerçants organisée en asbl en fédérant ses collègues. Plusieurs réunions ont eu lieu. L'ADL s'est chargée d'assurer un relai vers les commerçants, de les inviter de les informer. L'ADL a participé à la première réunion et a présenté les actions menées et l'aide qu'elle pouvait amener.

Les commerçants se sont ensuite rencontrés sans la présence de l'ADL.

Après plusieurs rencontres, la décision a été prise de ne pas constituer d'Asbl car les commerçants présents n'étaient pas prêts à consacrer suffisamment de temps et d'argent à ce projet.

Obstacles rencontrés (facultatif)

peu de commerçants sont prêts à investir leur temps dans une association de commerçants.

5.2.1.2. Objectifs et actions à moyen terme (3-5 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Pour 2023, promouvoir le commerce de proximité	En cours
2	Aménager le centre de Vielsalm afin qu'il soit plus attractif à partir de 2024	En cours

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 12 - créer un visuel et un slogan à diffuser via des affiches et les réseaux sociaux	1	Terminée
2	Action13 - Réunir et soutenir les commerçants et les artisans de la commune pour construire avec eux une "fête du commerce de proximité"	1	En cours
3	Action 15 - Distribuer un Welcome Pack au nouveaux habitants, incluant un répertoire et des offres commerciales	1	Terminée
4	Action 17 - créer et implémenter des chèques-commerces	1	Terminée
5	Action 18 : Proposer une utilisation pour pop-up stores ou une décoration des vitrines vides	2	Terminée
6	Action 19 - Mener une réflexion sur des aménagements urbains qui permettraient de "combler" les zones creuses	2	En cours

5.2.1.2.1. Action n°1 - Action 12 - créer un visuel et un slogan à diffuser via des affiches et les réseaux sociaux

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

ACTION TERMINEE EN 2022

Dans le contexte actuel, il est important de sensibiliser les consommateurs à l'impact de leurs choix et à l'importance de consommer local. Dans le domaine agro-alimentaire, de plus en plus de personnes optent pour les circuits courts. Ce n'est pas encore le cas dans d'autres domaines, comme le textile et l'équipement de la personne par exemple. Cette campagne aurait donc pour objectif de rappeler l'importance de soutenir nos commerces locaux.

Créer un logo et un slogan commun permettra également aux habitants de la commune, mais aussi aux touristes, d'identifier rapidement les commerces de proximité et d'organiser des actions communes sous cette appellation.

Enfin, créer une campagne publicitaire pour promouvoir tous les commerces de proximité va permettre de donner une image positive du tissu commercial salmien.

L'ADL travaillera donc avec les commerçants à la création de cette campagne.

Partenaires de l'action

Les commerçants : ils participeront activement aux réunions et s'investiront dans les différents choix à faire. Ils participeront à la diffusion du matériel promotionnel

La Commune : via son service communication, elle relaiera l'information

Le graphiste : proposera plusieurs logos et slogans

Les associations qui promeuvent le commerce local (monnaie locale « les Sous-Rire », les Colibris...) : aideront à la diffusion de la campagne

La presse et la radio locale pourront également soutenir la campagne et la diffuser

Indicateurs

Visuel créé : oui (identité visuelle)

Nombre d'affiches distribuées : Pour la Fête du commerce salmien, environ 100

Pour le "Salm Friday", environ 30

nombre de partages de la campagne sur les réseaux sociaux : 60

Résultat atteint

Dans le cadre de la "fête du commerce salmien", une réflexion a été entamée avec un graphiste du territoire afin de créer une identité visuelle récurrente, qui pourrait être reprise d'un événement à l'autre, avec toujours une référence au local.

Cette identité visuelle a été ensuite utilisée de manière répétée, pour plusieurs événements différents, notamment lors des éditions ultérieures de la Fête du Commerce salmien et au moment du "black friday" pour une opération de sensibilisation appelée le "Salm Friday".

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.1.2.2. Action n°2 - Action13 - Réunir et soutenir les commerçants et les artisans de la commune pour construire avec eux une "fête du commerce de proximité"

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Dans la même logique que l'action précédente, il s'agit d'attirer l'attention des consommateurs sur l'importance et les avantages du commerce de proximité. Ceci sera fait grâce à la mise en place d'une action commune, qui pourra devenir récurrent au même titre que la braderie ou le weekend du client. L'ADL réunira les commerçants et les épaulera dans la création et la mise en place de cette nouvelle action.

Partenaires de l'action

Les commerçants : ils participeront activement aux réunions et s'investiront dans les différents choix à faire. Ils seront actifs dans la mise en place de la nouvelle action.

La Commune : via son service communication, elle relaiera l'information ; via son service technique, elle apportera un soutien logistique

Les associations qui promeuvent le commerce local (monnaie locale « les Sous-Rire », les Colibris...) seront sollicitées pour participer à l'actions ; ainsi que des associations de jeunes et de village, souvent sensibles à la question des circuits courts

Des groupes folkloriques et d'animation locaux seront aussi sollicités pour animer la journée.

La presse locale, la radio locale relayeront l'information et feront la promotion de cette nouvelle action

Indicateurs

Nombre de partenaires et types de partenariats : 2. la Commune (logistique), Pep's radio (visibilité + concours)

nombre de commerces et indépendants contactés : environ 130

nombre d'artisans contactés : 10

réunion organisée : oui

nombre de participants : 51 participants à l'action en 2022

émergence d'un nouveau projet : oui

Résultat atteint

En 2020 a été organisée la première édition de la Fête du Commerce salmien. Organisée dans l'urgence et dans l'incertitude liée aux règles sanitaires, la première édition a rassemblé 30 commerces et indépendants.

En 2021, l'ADL disposant de davantage de temps pour la réflexion et la sensibilisation, ce sont 50 participants qui ont fait vivre la Fête du Commerce salmien. En 2022, l'action a à nouveau été mise en place et a rassemblé 51 participants (commerçants, indépendants, associations...). Les retours sur cette action sont assez positifs.

En 2023 une exposition d'artistes locaux dans les vitrines des commerçants et dans une salle mise à disposition a été ajoutée à l'action. Malheureusement, le succès de l'édition 2023 a été plus mitigé (en partie en raison de la météo). Lors du débriefing, les commerçants ont exprimé le souhait de revoir le concept. Une nouvelle réflexion est donc en cours afin de trouver la formule la plus adéquate !

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.1.2.3. Action n°3 - Action 15 - Distribuer un Welcome Pack au nouveaux habitants, incluant un répertoire et des offres commerciales

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Il s'agit de créer un welcome pack avec des informations, des bons de réduction, avec un répertoire de la construction et de la rénovation ainsi qu'un répertoire des commerçants et indépendants, à destination des nouveaux arrivants sur le territoire communal. En ce qui concerne l'ADL, l'objectif est d'orienter ces personnes vers les commerces et les indépendants de la commune.

Partenaires de l'action

Commerces et indépendants
Commune

Indicateurs

Welcome pack créé : oui
Nombre de commerces et indépendants associés au projet : indépendants construction - une centaine
Nombre de packs distribués/an : 50 annuaires de la construction

Type de partenariats et nombre de partenaires: 2 (Commune et Indépendants)

Résultat atteint

Un répertoire des indépendants du secteur de la construction existe depuis 3 ans maintenant et est régulièrement réédité par l'ADL. Il est distribué via le service Urbanisme, les commerces locaux du secteur ainsi que les banques. Des QR codes ont également été créés et sont apposés dans certains lieux fréquentés de la commune. L'ADL a également participé à la création d'un welcome pack édité par la Commune. L'ADL a travaillé sur la partie relative à l'économie et l'emploi. Concernant les commerces, le choix a été fait de ne pas créer de répertoire papier car les modifications sont trop fréquentes. Les nouveaux arrivants sont donc dirigés vers le site internet communal où un bottin des commerçants est consultable. Ce dernier est régulièrement mis à jour par l'ADL.
Ce welcome pack sera distribué en 2024.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.1.2.4. Action n°4 - Action 17 - créer et implémenter des chèques-commerces

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

ACTION TERMINEE EN 2022.
Afin de soutenir et de booster le commerce de proximité, de nombreuses villes se sont lancées dans l'émission de chèques commerces. Vielsalm souhaitait également implémenter ce type d'outil sur son territoire communal. Comme ces chèques ne sont valables que dans les commerces participants de la commune concernée, ils favorisent l'achat local. Ces chèques peuvent remplacer notamment les primes à la naissance ou autres primes communales mais ils pourront aussi être distribués à d'autres occasions ou achetés comme chèques cadeaux (ex : par les entreprises comme cadeaux de fin d'année).

Partenaires de l'action

La Commune : remplacer une de ses primes par les chèques, promouvoir le dispositif
Les Commerces : adhérer au dispositif
Certaines entreprises, associations ou institutions peuvent choisir d'offrir ces chèques à leur personnel comme prime ou cadeaux de fin d'année
La radio et la presse locales feront également connaître le projet.

Indicateurs

Fait : oui
Nombre de chèques en circulation : montant total sur 2020 (à partir de juillet) et 2021 = 158.010 €
Nombre de chèques utilisés - montant total rentré au 30/06/2022 : 139.820 €
Nombre de commerces associés : 92
Nombre de partenaires et types de partenariats : 3. Commune, Vielsalm Commerce (association de commerçants), Pep's radio (visibilité)

Résultat atteint

Les chèques-commerces ont été lancés en 2020, dans le cadre de la crise COVID, afin de soutenir les commerces locaux. Cette action a rencontré beaucoup d'enthousiasme auprès des commerçants.
2022: l'ADL a mis en avant la vente de chèques-commerces auprès des entreprises de la localité mais aussi des particuliers. La prime de naissance communale a été convertie en chèques commerces.
3 grosses entreprises de la localité se sont tournées vers les chèques pour réaliser leurs cadeaux de fin d'année.
La vente de chèques-commerces aux entreprises, aux particuliers, et la distribution comme primes de naissance se poursuit en 2023.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.1.2.5. Action n°5 - Action 18 : Proposer une utilisation pour pop-up stores ou une décoration des vitrines vides

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

ACTION TERMINEE EN 2022.
Afin de lutter contre l'expansion des cellules vides et en même temps rendre le centre de Vielsalm plus attractif, l'ADL souhaiterait proposer une utilisation de ces cellules en magasin éphémères. Ces pop-up stores pourraient être loués au mois ou selon les besoins du porteur de projet (modalités à prévoir dans une convention). Il permettrait à un commerçant/indépendant de tester son activité avant de se lancer (ou pas) définitivement. En effet, il n'est pas toujours évident de commencer une activité

commerciale quand on doit se lancer dans un contrat de location pour 1 an, en ne sachant pas si notre commerce va rencontrer le succès espéré. Cette formule représenterait donc une belle alternative.

Lorsque ces vitrines ne sont pas occupées, l'ADL souhaiterait proposer une décoration afin de rendre les cellules commerciales plus attrayantes. Cela participerait à rendre une image plus attractive de Vielsalm.

Partenaires de l'action

Les propriétaires et agences immobilières : seront sensibilisés au projet et accepteront de participer

Les porteurs de projet : testeront leur activité et rendront leur magasin éphémère attractif

Les SAACEs, l'UCM, la CCILB... : informeront leurs porteurs de projet sur cette action et sur les surfaces disponibles

La presse locale relaiera également l'information

Les associations artistiques locales (L'ASBL Rencontres, les Hautes Ardennes...) : participer à la décoration des vitrines vides

Indicateurs

Nombre de cellules vides en 2022 : 20

nombre de cellules décorées : 0

nombre de cellules occupées : 0

nombre de pop-up stores : 0

nombre de partenaires : 2 - la croix-rouge ; une agence immobilière

Résultat atteint

En 2022, l'ADL a été sollicitée par la Croix-Rouge qui souhaitait créer un pop-up store dans le centre de Vielsalm avec sa vesti-boutique. L'ADL a alors contacté les agences immobilières et les propriétaires de cellules vides dans le centre de Vielsalm. Une des agences immobilières a répondu très positivement, considérant que la création d'un pop-up store serait une manière de valoriser la cellule commerciale mise en vente.

Elle a agi comme intermédiaire auprès du propriétaire. Les visites de 2 surfaces ont été organisées. Malheureusement, tous les propriétaires contactés ont refusé de louer leur bien dans le cadre d'un bail de courte durée (certains n'ont même pas accepté de rencontrer le porteur de projet et de faire visiter leur cellule). Le projet n'a donc pas abouti.

2023 : une surface commerciale vide a été mise à disposition de deux commerçants lors de la Fête du Commerce Salmien afin qu'il puissent rejoindre le centre et se faire connaître à cette occasion.

Obstacles rencontrés (facultatif)

Les propriétaires étaient très réticents à louer leur bien dans le cadre d'un bail de courte durée.

5.2.1.2.6. Action n°6 - Action 19 - Mener une réflexion sur des aménagements urbains qui permettraient de "combler" les zones creuses

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

En 2017, l'UCM a réalisé à Vielsalm une étude sur la dynamique commerciale. Parmi les points faibles mis en évidence par cette étude, le morcellement du linéaire urbain et l'existence de « dents creuses » semblent avoir un impact négatif sur l'attractivité de Vielsalm. En effet, la zone commerciale de Vielsalm est très étendue et inclut des portions de rues sans boutique ou autre centre d'intérêt pour les visiteurs d'un jour qui souhaitent s'adonner au shopping. Pour remédier à ce problème, une des pistes proposées par l'UCM était de réfléchir à des aménagements urbains susceptibles de « gommer » ces espaces peu attractifs, comme par exemple des bancs, des aires de jeux... L'idée est donc de rassembler des acteurs et experts pour mener une réflexion sur les aménagements les plus pertinents et de faire des propositions susceptibles d'augmenter l'attractivité du centre de Vielsalm.

Partenaires de l'action

Des représentants des commerçants, de l'UCM, des services urbanisme et travaux de la Commune... participeront aux réunions.
Des structures partenaires disposant d'une expertise dans l'aménagement des centres-villes peuvent s'associer à la réflexion : idelux, up city...
La CLDR pourra être également associée à la réflexion.
D'autres Communes ou Villes échangeront avec l'ADL de Vielsalm leurs bonnes pratiques.
Pour des projets spécifiques (voir ci-dessous Coeur de Village), un bureau d'architecte sera associé.

Indicateurs

Nombre de réunions : 3 réunions et 2 ateliers pour le Plan Qualité Tourisme ; 2 réunions pour Coeur de Village
nombre de participants : 10 à 20 par réunion
nombre de partenaires et nombre d'experts : on peut estimer qu'il y avait environ 25 structures ou individus partenaires différents au cours de réunions (PQT)
types de partenariats : représentants communaux, Maison du Tourisme, SI, CGT, Idelux, plusieurs opérateurs touristiques, des commerçants, des indépendants, quelques citoyens (riverains du lac...)
nombre de propositions d'aménagement : 4 fiches-actions et 4 fiches projets ont été proposées. Parmi celles-ci, 7 fiches présentent des projets d'aménagement, dans le cadre du PQT. Pour le projet Coeur de Village, 1 projet d'aménagement a été proposé.

Résultat atteint

En 2021, la Commune a mandaté UP City et AGORA afin de réaliser un plan Qualité Tourisme.
Deux ateliers participatifs ont été organisés avec différents acteurs. L'ADL a participé à aux différentes réunions ainsi qu'aux ateliers et à l'élaboration d'une enquête. Elle a également relayé l'invitation auprès de différents partenaires, dont les commerçants.
Le comité de pilotage final a eu lieu en février 2022. Un diagnostic a été proposé, avec

plusieurs fiches-actions. Celles-ci concernent à la fois des idées d'actions à mettre en place pour attirer les touristes, et des idées d'aménagements à réaliser dans le centre de Vielsalm.

En 2022, la Commune a répondu à l'appel à projets "Coeur de Village" afin de couvrir une place dans un quartier ayant besoin d'être redynamisé. L'ADL a été associée à la réflexion et a agi comme intermédiaire avec les producteurs locaux, usagers de la place lors des marchés.

2023 : le projet est validé et se poursuit, les travaux vont débuter en 2024.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.1.3. Objectifs et actions à long terme (6 ans et plus)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Développer des outils "smart city" d'ici 2027	En cours
2	D'ici 2027, augmenter le nombre de produits achetés par les touristes dans les commerce locaux	A entamer

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 20 - Développer une application mobile	1	Terminée
2	Action 21 - Mettre en place une carte de fidélité commune sur smartphone : évaluation de l'intérêt et accompagnement du développement de l'outil.	1	En cours

5.2.1.3.1. Action n°1 - Action 20 - Développer une application mobile

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

De plus en plus de villes et communes possèdent leur application afin de mieux communiquer avec leurs citoyens. En effet, ces applications permettent de rassembler les renseignements généraux et classiques que l'on retrouve notamment sur le site internet de la commune mais elles permettent aussi d'annoncer des évènements, des informations de dernière minute. La population est de plus en plus connectée avec les nouvelles technologies (smartphone, montre connectée...). Il est donc important de suivre le mouvement pour être au plus près de ses habitants et ainsi devenir une ville intelligente. Vielsalm souhaitait donc développer une telle application. Dans ces applications, il est possible de valoriser les commerçants locaux ainsi que les producteurs ; l'ADL se chargerait principalement de ce volet.

Partenaires de l'action

Commune
Commerces et indépendants du territoire
Prestataire de service : développeur de l'application

Indicateurs

Nombre de partenaires contactés : 3
Nombre de réunions : 3
Création de l'application oui
Nombre de téléchargements : en 2023, plus de 500 téléchargements

Résultat atteint

L'application " Vielsalm en poche" a été lancée fin 2022, l'ADL a mis à jour l'entièreté de la base de données "commerces et indépendants" qui implémente l'application. Des réunions supplémentaires ont eu lieu en 2023 afin d'améliorer la visibilité des commerces sur l'application avec par exemple la possibilité de notification pop up pour la mise en avant des actions. En 2023, nous avons rencontré quelques difficultés concernant l'application, les habitants ne semblent pas y trouver satisfaction. L'ADL a plusieurs fois fait remonter des remarques de commerçants et indépendants pour tenter d'améliorer l'outil mais les contacts avec les développeurs semblent compliqués au niveau de la Commune. L'ADL continue de suivre l'évolution de la situation afin d'assurer la meilleure visibilité possible aux commerçants et indépendants.

Obstacles rencontrés (facultatif)

Accueil mitigé de la population et développement limité de l'application.

5.2.1.3.2. Action n°2 - Action 21 - Mettre en place une carte de fidélité commune sur smartphone : évaluation de l'intérêt et accompagnement du développement de l'outil.

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

D'une tendance générale, les clients acceptent de moins en moins les cartes de fidélité physiques des commerçants (trop de place dans le portefeuille, perte...). En parallèle, de plus en plus de commerçants proposent la carte de fidélité électronique. Il serait donc intéressant de développer une carte commune à tous les commerces de la commune de Vielsalm. Cette unique carte faciliterait les achats des clients car ils n'auraient plus que celle-là à présenter dans les commerces salmiens. Elle les encouragerait aussi à faire leurs achats dans les commerces locaux. Cette carte unique serait sans doute un avantage pour les commerçants qui profiteraient de la mutualisation des éventuels coûts engendrés.

Partenaires de l'action

Service communication de la commune
Développeurs de l'application mobile " Letsgocity "
Commerçants et indépendants

Indicateurs

Nombre de commerçants interrogés : 10
Nombre de commerçants intéressés: 3
Type et nombre de partenaires: 2 - commerçants, développeur
Outils mis en place oui / non : non
Nombre de commerces associés: 0

Résultat atteint

Lors d'une réunion commerçants l'intérêt avait été sondé, il n'était pas élevé car la plupart de nos commerçants a déjà développé un système de carte de fidélité électronique via différentes plateformes et ne souhaitent pas multiplier les solutions. Le projet est donc en suspens actuellement.
Parallèlement, des renseignements ont été pris auprès des développeurs de l'application mobile afin d'étudier la possibilité d'intégrer ce système de fidélité à l'application "Vielsalm en poche".

Obstacles rencontrés (facultatif)

Le coût et la difficulté de la mise en place de cet outil via l'application en place.

5.2.2. Priorité 2

2 Soutenir les entreprises et favoriser la création d'activités et d'emplois

5.2.2.1. Objectifs et actions à court terme (2 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
----	----------	--------

1	Renforcer la visibilité des PME locales tout au long de la période d'agrément	En cours
2	Tout au long de l'année, informer et orienter les porteurs de projets et nouveaux indépendants	En cours
3	Favoriser la mise en relation des entreprises et des demandeurs d'emploi du territoire tout au long de la période d'agrément	En cours

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 25 - Mettre sur pied une journée de valorisation des entreprises locales	1	Terminée
2	Action 27 : Aider les partenaires de l'ADL à organiser des réunions d'information pour les porteurs de projets et les indépendants	2	Terminée
3	Action 28 : Assurer un accueil individualisé aux porteurs de projets, les accompagner et les orienter vers les structures adéquates	2	Terminée
4	Action 29 : Actualiser l'inventaire des cellules vides, et le mettre à disposition des porteurs de projets	2	Terminée
5	Action 32 - assurer le relai vers les entreprises lors de l'organisation du salon de l'emploi décentralisé	3	Terminée
6	Action 33 - assurer le relai vers les entreprises lors de l'organisation de la journée "job étudiant"	3	Terminée

5.2.2.1.1. Action n°1 - Action 25 - Mettre sur pied une journée de valorisation des entreprises locales

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

ACTION TERMINEE EN 2022

Afin d'augmenter la visibilité des entreprises locales, l'ADL organisera avec une partie d'entre elles, une journée de valorisation. Celle-ci pourra soit être créée spécifiquement pour les entreprises de Vielsalm, soit s'insérer dans une action déjà existante, comme la « Journée Découverte Entreprise », la « journée de l'artisan » ou encore le « Weekend Wallonie Bienvenue ». L'objectif de cette action est d'amener les citoyens dans les entreprises afin de leur faire mieux connaître le tissu économique local et, comme dans l'action précédente, de les encourager à faire appel aux entreprises locales.

Partenaires de l'action

Entreprises : s'investir dans l'organisation de journées de valorisation, proposer une valorisation originale de leurs activités, communiquer concernant leur participation
Presse locale, radio locale, graphiste : donner de la visibilité à ces journées
Organismes publics locaux (Province, CLAC...) : apporter un soutien financier et logistique (prêt de matériel...) aux entreprises participantes

Indicateurs

Journée organisée : oui Fête du Commerce salmien + horeca days
Nombre d'entreprises sensibilisées : environ 140 (commerces, indépendants, artisans)
Nombre d'entreprises participantes : 51 pour la fête du commerce salmien ; 6 pour les horeca days 2022
Nombres de visiteurs accueillis : impossible à chiffrer car l'événement se déroulait sur toute la commune et en partie sur des places publiques
Types de supports promotionnels : Fête du CS : un livret reprenant une carte de la commune, l'emplacement de chaque participant et un résumé de ce qu'il proposait, a été réalisé avec l'aide d'une graphiste et distribué en toute-boîte (communes de Vielsalm et voisines).
Une campagne publicitaire en radio et sur les réseaux sociaux a également été réalisée.
Nombre de supports promotionnels : 19.600 livrets
/ Horeca Days : site web reprenant toutes les offres
nombre de partenaires et types de partenariats : Graphiste, Pep's radio, Commune / pour les horeca days : ADLs de la prov de Luxembourg

Résultat atteint

VOIR L'ACTION 13 : Depuis 2020, l'ADL s'attelle à développer la "Fête du Commerce salmien". L'objectif de cet événement est de mettre en avant les richesses économiques du territoire communal. Il est donc ouvert aux entreprises et aux artisans, en plus des commerces. L'action a été organisée en 2021, 2022 et 2023.
Plusieurs ADL ont également décidé de relancer les "Horeca Days", un événement qui permet de valoriser l'horeca local via des offres et actions proposées durant un weekend. Les réunions entre ADL ont eu lieu en 2021 et 2022. L'événement a eu lieu du 21 au 24 avril 2022. malheureusement, la date n'était pas vraiment adéquate pour l'horeca salmien et peu de restaurateurs se sont impliqués.
Enfin, notons également la mise à jour régulière par l'ADL et la diffusion d'un "annuaire de la construction et de la rénovation". L'ADL a pour projet de le prolonger via un salon des professionnels de la construction.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.2.1.2. Action n°2 - Action 27 : Aider les partenaires de l'ADL à organiser des réunions d'information pour les porteurs de projets et les indépendants

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

ACTION TERMINEE EN 2022

Pour permettre un accès facile aux informations qui concernent les porteurs de projets et indépendants, l'ADL aidera des partenaires tels que la Maison de l'Emploi, le FOREM, la Chambre de Commerce, les SAACES, ou encore l'UCM à organiser des réunions d'informations. Ces soirées pourront porter sur les aides à l'embauche, la gestion des déchets pour les entreprises, les aides financières destinées aux porteurs de projets, etc.

Les objectifs de cette action sont d'une part de donner aux porteurs de projets un maximum d'informations leur permettant de démarrer leur activité dans les meilleures conditions possibles et, d'autre part, de donner aux indépendants des informations leur permettant de développer leurs activités.

Partenaires de l'action

Ceux-ci dépendront de la thématique de la soirée. Les partenaires se chargeront de prévoir et présenter le contenu informatif.

En 2022, notre ADL a collaboré avec l'ADL d'Houffalize - La Roche, la Commune de Gouvy et l'UVCW pour organiser une soirée d'information sur les marchés publics, ainsi qu'une collaboration avec l'Asbl "les ptits soleils", l'IEPSCF (institut d'enseignement de promotion sociale de la communauté française) et la maison de l'Emploi, pour une réunion d'information sur le métier d'accueillant(e) d'enfants.

Pour certaines réunions d'information, les services communaux apporteront une aide logistique.

Pour certaines soirées, des associations locales ou des producteurs locaux pourront être associés pour le catering par exemple.

En 2023, l'ADL de Vielsalm a à nouveau collaboré avec l'ADL d'Houffalize-La Roche pour une information sur e-procurement.

Nous avons également collaboré avec la Maison de l'Emploi et le FOREM pour une information sur les aides à l'emploi.

Indicateurs

nombre et type de partenaires en 2022 : 6 La Commune de Gouvy et l'ADL d'Houffalize-La Roche pour l'organisation de la soirée ; l'UVCW pour le formateur

l'Asbl "les ptits soleils", l'IEPSCF (institut d'enseignement de promotion sociale de la communauté française) et la maison de l'Emploi pour la réunion d'information sur le métier d'accueillant(e) d'enfants

nombre de réunions : soirée marchés publics : 2 réunions en visio ; les autres échanges ont eu lieu par email.

réunion accueillant(e) d'enfants : 1 + entretiens avec 2 accueillantes

Nombre d'entreprises contactées (marchés publics) : 277

nombre de participants à la réunion d'information (marchés publics) : 23 (dont 11 de la commune de Vielsalm) / accueillant(e)s d'enfants : une vingtaine

Résultat atteint

En 2022, l'ADL a été sollicité par la commune voisine de Gouvy afin d'organiser ensemble une soirée d'information sur les marchés publics destinées aux indépendants de la région. L'objectif était de donner à ces derniers les clés pour soumissionner à des marchés publics. L'ADL d'Houffalize-La Roche a également été associée à ce projet. Chaque partenaire a sensibilisé et invité les indépendants de son territoire. Un formateur de l'UVCW s'est déplacé afin de rencontrer les entreprises. En 2023, les ADL se sont associées pour une soirée d'info sur e-procurement. L'ADL a également été sollicitée par "les petits soleils", l'Asbl qui chapeaute les accueillantes d'enfants de la région afin de faire connaître ce métier en pénurie et de motiver les candidat(e)s à se lancer. Une réunion d'information a été organisée dans le cadre du salon de l'emploi et un article a été publié. En 2023, une information sur les aides à l'emploi a été organisée avec le FOREM.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.2.1.3. Action n°3 - Action 28 : Assurer un accueil individualisé aux porteurs de projets, les accompagner et les orienter vers les structures adéquates

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

ACTION TERMINEE EN 2022.

L'ADL assure un accueil de première ligne et une orientation des porteurs de projets vers les partenaires adéquats. Lors du premier contact avec les porteurs de projets, l'ADL établit avec eux un premier descriptif de leur projet et de son état d'avancement. En fonction de celui-ci, l'ADL les oriente vers des structures susceptibles de les accompagner dans leurs démarches : SAACES, UCM, services communaux adéquats... Elle informe également les porteurs de projets sur le tissu économique local et les partenariats envisageables avec les entreprises locales, ainsi que sur les aides financières existantes.

L'ADL aide également les porteurs de projets à trouver des réponses à certaines de leurs questions plus précises : autorisations communales, démarches à réaliser pour participer à certains événements, fournisseurs locaux...

Enfin, lorsque l'activité du porteur de projet est sur le point de démarrer, l'ADL l'aide à donner de la visibilité à celle-ci grâce à ses outils de communication et à son réseau.

Bien que cette activité soit récurrente, en 2022, l'ADL a souhaité s'associer avec d'autres ADLs wallonnes afin de créer un outil commun reprenant tous les renseignements nécessaires à un porteur de projet : un welcome pack.

Partenaires de l'action

ADL Ath, Neufchateau, Dison

Indicateurs

Nombre de porteurs de projets rencontrés par an : 20

Nombre de porteurs de projets orientés vers les SAACE ou autres structures d'accompagnement : 10

Welcome Pack créé : oui

Résultat atteint

Afin de disposer d'un outil complet pour informer et orienter les porteurs de projets, plusieurs ADL ont décidé de travailler ensemble sur un projet de welcome pack, le plus complet possible. Chacune pourrait ensuite adapter cet outil en y intégrant les photos et les informations spécifiques à son territoire.

L'ADL de Vielsalm a participé à ce projet. Le Welcome pack est en cours d'adaptation avec les infos locales.

L'accueil et l'orientation des porteurs de projets est une action récurrente de l'ADL.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.2.1.4. Action n°4 - Action 29 : Actualiser l'inventaire des cellules vides, et le mettre à disposition des porteurs de projets

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

ACTION TERMINEE EN 2022

L'ADL tient à jour un inventaire des cellules vides, reprenant une série d'informations sur celles-ci (localisation, superficie, location ou vente...) ainsi que les coordonnées des propriétaires. Cet inventaire est mis à disposition des porteurs de projets qui souhaitent s'installer sur la commune de Vielsalm.

Cet inventaire devait être complété et actualisé.

Partenaires de l'action

propriétaires des cellules vides, agences immobilières.

Indicateurs

Actualisation faite : oui

Nombre de personnes qui le consultent : depuis l'actualisation, 5 personnes ou structures l'ont consulté afin d'identifier un lieu susceptible d'accueillir leur activité.

nombre de cellules vides en 2022 : 8

nombre de porteurs de projets : l'ADL en rencontre en général une vingtaine par an, mais seulement 5 ont consulté l'inventaire des cellules vides

Résultat atteint

Une mise à jour complète de l'inventaire a été réalisée dans le cadre du projet de pop up store décrit plus haut.

Cet inventaire a permis de renseigner par la suite plusieurs autres porteurs de projets. Par la suite, les mises à jour devront se faire au jour le jour ; l'action sera donc récurrente.

L'ADL profite également des informations données aux porteurs de projets sur les cellules vides pour les informer sur les primes disponibles : les primes communales et la prime "objectif proximité", pour laquelle l'ADL a rentré un dossier de candidature en 2022 et a été retenue.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.2.1.5. Action n°5 - Action 32 - assurer le relai vers les entreprises lors de l'organisation du salon de l'emploi décentralisé

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

ACTION TERMINEE EN 2022.

De par la configuration de la Province de Luxembourg et les distances importantes entre les pôles d'emploi, les salons de l'emploi provinciaux ou régionaux rencontrent peu de succès auprès des demandeurs d'emploi de la commune de Vielsalm et auprès des entreprises de la région.

Suite à cette constatation, les opérateurs de l'insertion socio-professionnelle ont souhaité créer un salon de l'emploi décentralisé. Un premier salon a été organisé en 2018 et a rencontré du succès auprès des entreprises et des demandeurs d'emploi. Il a été décidé par la suite d'organiser ce salon tous les deux ans sur le territoire salmien.

L'ADL est partenaire de cette organisation et se charge principalement des contacts avec les entreprises locales. Elle les sensibilise et les informe quant à la participation au salon, les dirige vers les partenaires adéquats (en général le service aux entreprises du FOREM) s'ils ont des questions, et les représente si nécessaire lors du salon.

Partenaires de l'action

Maison de l'emploi et FOREM : coordination du salon, contact avec les demandeurs d'emploi

Instance Bassin Enseignement qualifiant-Formation-Emploi, CPAS et services communaux : assistance logistique

Entreprises et organismes de formation : participation au salon

ADL des territoires voisins : relais vers leurs entreprises

Indicateurs

Salon organisé : oui

Nombre d'entreprises sensibilisées : environ 140

Nombre d'entreprises participantes : 18

Nombre d'entreprises représentées par l'ADL : 4

Nombre de visiteurs : 130

Résultat atteint

En mai 2022, les opérateurs locaux (IBEFE, Maison de l'Emploi, CPAS) ont organisé un salon de l'emploi et de la formation décentralisé à Vielsalm. L'ADL s'est chargée du contact avec les entreprises et a représenté certaines entreprises qui ne pouvaient pas être présentes à cette date. Les entreprises se sont montrées satisfaites.

Le prochain salon est prévu en avril 2024.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.2.1.6. Action n°6 - Action 33 - assurer le relai vers les entreprises lors de l'organisation de la journée "job étudiant"

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

ACTION TERMINEE EN 2022.
Depuis quelques années, la Maison de l'Emploi de Vielsalm organise en février-mars une journée « job étudiant », qui permet aux entreprises locales et aux étudiants à la recherche d'un job d'entrer en contact. En une seule journée, les entreprises ont ainsi la possibilité de rencontrer de nombreux candidats. L'ADL soutient la Maison de l'Emploi dans cette action en assurant le relai vers les entreprises locales. Elle représente également certaines entreprises qui ne sont pas en mesure d'être présentes lors de cette journée.

Partenaires de l'action

La Maison de l'Emploi se charge de l'organisation de l'évènement, des contacts avec les étudiants et de la publicité
Les entreprises participent à la journée

Indicateurs

Journée organisée : oui
nombre d'entreprises sensibilisées : environ 100
nombre d'entreprises participantes : 15
nombre d'entreprises représentées par l'ADL : 7
nombre de visiteurs : environ 50 étudiants

Résultat atteint

Cette action est devenue récurrente.
Les entreprises participants sont satisfaites du salon, pas mal d'étudiants en recherche d'emploi se sont présentés.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.2.2. Objectifs et actions à moyen terme (3-5 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
----	----------	--------

1	A partir de 2023, développer le réseau des PME locales	A entamer
2	D'ici 2024, soutenir le secteur de la maçonnerie en pierre sèche	A entamer

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 36 : Créer un nouvel évènement de réseautage pour les entreprises	1	En cours

5.2.2.2.1. Action n°1 - Action 36 : Créer un nouvel évènement de réseautage pour les entreprises

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

A Vielsalm, il existe peu d'évènements permettant aux entreprises de créer et de développer leur réseau. L'ADL souhaite donc aider celles-ci à créer ce type d'évènements. Il s'agira d'abord de réunir ou rencontrer les entreprises afin de les sonder et de déterminer quel type d'évènements est le plus approprié. Ensuite, l'ADL apportera son aide aux entreprises pour mettre cet évènement sur pied.

Partenaires de l'action

Les entreprises devront prendre une part active à la préparation de l'évènement. D'autres partenaires pourront être sollicités en fonction des besoins (chambre de commerce, UCM...)

Indicateurs

Evènement organisé : oui
 nombre d'entreprises invitées : de 50 à 120 selon les évènements mis en place
 nombre de participants : maximum 12

Résultat atteint

La période "covid" a fortement nuit aux relations entre commerçants. Afin de remédier à cela, l'ADL a proposé aux commerçants de profiter des temps forts de leurs actions pour inclure des moments de réseautage : plusieurs formules ont été testées : organisation d'un petit-déjeuner lors d'une réunion des commerçants ou encore organisation d'un drink lors d'une remise des prix dans le cadre d'un concours organisé par les commerçants. Malheureusement, ces actions rencontrent peu de succès... La formule idéale, qui convient au plus grand nombre n'a pas encore été trouvée.

Obstacles rencontrés (facultatif)

Il est difficile de trouver un moment qui convient à tous les indépendants et commerçants : les plus jeunes ont du mal à se libérer tôt le matin, car ils s'occupent de leurs enfants ; le secteur horeca n'est pas libre en soirée ; beaucoup de commerçants profitent de leur jour de fermeture pour rencontrer leurs représentants... L'ADL est toujours à la recherche d'une formule qui pourrait convenir à un maximum de personnes.

5.2.2.3. Objectifs et actions à long terme (6 ans et plus)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	D'ici 2027, développer de nouveaux espaces dédiés à l'emploi	En cours

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 40 - rassembler un réseau de partenaires autour du projet de régie de quartier	1	Terminée
2	Action 41 : Identifier et contacter des organismes de formation pour encadrer les bénéficiaires de la régie de quartiers	1	Terminée
3	Action 43: Participer à la création d'un co-working	1	En cours

5.2.2.3.1. Action n°1 - Action 40 - rassembler un réseau de partenaires autour du projet de régie de quartier

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

ACTION TERMINEE EN 2022.

Parmi les projets du Plan de Cohésion Social de Vielsalm, il y a le souhait de développer une régie de quartier. Cette structure, via ses formateurs, permettra la réinsertion socio-professionnelle d'un public éloigné de l'emploi. Elle sera focalisée sur l'entretien de bâtiments et d'espaces extérieurs, et sera active principalement dans un quartier composé essentiellement de logements sociaux.

L'ADL sera l'un des partenaires de ce projet et se chargera principalement de l'aspect réseautage : identifier de nouveaux partenaires, des structures permettant de donner de la visibilité au projet, des associations locales avec lesquelles développer les actions, etc.

Partenaires de l'action

Commune via son PCS
CPAS
Régies de quartier d'autres communes
Opérateurs de l'insertion socio-professionnelle (mirelux...)

Indicateurs

Types de partenariats et nombre de partenaires : Commune, CPAS, membres de la plateforme de l'insertion socio-professionnelle (nombre précis inconnu)
projet de régie de quartier : OUI

Résultat atteint

La Régie de Quartier a démarré ses activités le 19/04/2021.
Elle a accueilli en 2021 12 stagiaires.
C'est principalement le CPAS et la Commune, via son PCS, qui ont porté ce projet et l'ADL n'a finalement été que peu associée.
L'ADL et la RDQ collaborent aujourd'hui de manière ponctuelle sur certains projets.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.2.3.2. Action n°2 - Action 41 : Identifier et contacter des organismes de formation pour encadrer les bénéficiaires de la régie de quartiers

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

ACTION TERMINEE EN 2022.
Le projet de Régie de Quartier impliquera un important volet formation. L'ADL aidera donc ses partenaires à identifier des organismes de formation susceptibles d'intervenir dans ce projet.

Partenaires de l'action

La régie de quartier + d'éventuels organismes de formation

Indicateurs

mise en place de formations : oui
types et nombres de partenaires : 1, la régie de quartier
nombre de contacts : contacts informels fréquents car la régie de quartier et l'ADL occupent des bureaux voisins

Résultat atteint

La Régie de quartier est coordonnée par une personne à temps plein, qui bénéficie du soutien d'une assistante sociale à temps partiel.
L'équipe de l'ADL a eu l'occasion d'avoir de nombreux échanges avec la coordinatrice de la RDQ, car leurs bureaux sont voisins. La coordinatrice a déjà de nombreux contacts avec des organismes de formation et l'aide de l'ADL n'est pas nécessaire afin de mettre les formations sur pied.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.2.3.3. Action n°3 - Action 43: Participer à la création d'un co-working

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Parmi les nouveaux modes de travail actuellement en développement, le co-working est en plein essor. Afin d'évaluer la pertinence de l'implantation d'un espace de co-working à Vielsalm et de définir les contours d'un tel projet, dans un premier temps, l'ADL réunira et coordonnera un groupe de travail sur cette thématique.
En fonction des conclusions tirées par ce groupe, l'ADL participera à la mise en place de cet espace de co-working, soit en impulsant le projet, soit en soutenant un projet porté par un partenaire.

Partenaires de l'action

Commune, partenaires privés, indépendants du territoire.

Indicateurs

Nombre et type de partenaires : 2 - Commune et un opérateur privé (radio locale)
nombre de réunions : 1
espace co-working créé : non
nombre d'utilisateurs de l'espace /

Résultat atteint

Des échanges informels et une réunion ont eu lieu avec un partenaire privé (radio locale) qui proposait de participer au développement d'un espace de co-working à Vielsalm.

Le retour d'expériences d'autres communes ayant créé un coworking n'étant pas positif et la demande sur notre commune semblant assez faible, la création d'un co-working en tant que tel n'est plus au coeur des préoccupations communales.

L'opportunité et la demande guideront un éventuel projet d'espace partagé pour les porteurs de projets ou travailleurs. L'ADL approfondira donc la question de la demande en 2024.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.3. Priorité 3

3 Soutenir et développer le potentiel touristique du territoire

5.2.3.1. Objectifs et actions à court terme (2 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	D'ici 2022, rassembler les acteurs touristiques par une séance d'information et une rencontre de réseautage	A entamer
2	D'ici 2022, améliorer l'accueil des touristes non-francophones pour les commerçants et opérateurs touristiques	En cours

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 46 : Participer à la création des tables de conversation en néerlandais pour les responsables et le personnel des commerces et des gîtes	2	Terminée
2	Action 47 : Coordonner la mise en place d'une aide à l'horeca pour la traduction des menus	2	En cours

5.2.3.1.1. Action n°1 - Action 46 : Participer à la création des tables de conversation en néerlandais pour les responsables et le personnel des commerces et des gîtes

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

TERMINEE EN 2022.

Vielsalm est une commune très touristique et une grande partie de ces touristes sont néerlandophones. Cependant, de nombreux restaurateurs, commerçants et indépendants de la commune ne pratiquent pas, ou peu, le néerlandais. Certaines cartes des restaurants sont par exemple mal traduites, voire pas traduites du tout. L'accueil se fait en néerlandais dans peu de commerces. Il semblerait donc que des cours, des ateliers, des tables de conversations en néerlandais seraient bénéfiques afin de permettre aux commerçants de Vielsalm d'accueillir au mieux et de conseiller les touristes.

De nombreux néerlandophones sont aujourd'hui installés sur la Commune. Ils pourraient donc participer ponctuellement à ces tables de conversation afin d'échanger en néerlandais sur des thèmes utiles aux commerçants.

Enfin, deux écoles de promotion sociale sont installées sur la commune ; une collaboration est donc envisageable pour mettre en place ce projet.

Partenaires de l'action

ILLEPS - Institut de promotion sociale Vielsalm
Maison du tourisme Haute Ardenne

Indicateurs

Tables organisées : non ; l'ADL et l'ILLEPS ont privilégié l'organisation de cours.
types et nombre de partenaires : 2 l'ILLEPS pour l'organisation des cours ; la maison du Tourisme pour le relais d'info vers les propriétaires d'hébergements
nombre de commerces sensibilisés : environ 140
nombres d'opérateurs touristiques sensibilisés : environ 50
nombre de participants : 17 inscrits à la formation 2023 (nous ne connaissons pas la répartition commerces/hébergements touristiques)

Résultat atteint

Suite à plusieurs échanges avec les commerçants destinés à cerner leurs besoins, l'ADL s'est plutôt orientée vers l'organisation de cours de néerlandais. Elle a pour ce faire pris contact avec l'un des instituts de promotion sociale de la Commune, l'ILLEPS, afin de réfléchir aux modalités du cours. Elle a sondé les commerçants intéressés et a fait rapport de leurs retours à l'ILLEPS. Suite à cela, un cours de néerlandais spécifique à l'accueil des touristes, et destiné aux commerçants et aux propriétaires d'hébergements touristiques a été mis sur pied. Le module de 12 sessions de 2h30 a débuté en janvier 2023. 17 commerçant, indépendants, propriétaires d'hébergements se sont inscrits. L'action est vraiment appréciée par les commerçants et néerlandophones de notre commune.

Obstacles rencontrés (facultatif)

L'ILLEPS a rencontré quelques difficultés dans la recherche d'un professeur. Il a aussi été un peu difficile de déterminer une tranche horaire. Certains commerçants intéressés ne se sont finalement pas inscrits en 2023 car l'horaire proposé ne leur convenait pas.

5.2.3.1.2. Action n°2 - Action 47 : Coordonner la mise en place d'une aide à l'horeca pour la traduction des menus

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Notre commune est parmi celles dénombrant le plus de nuitées touristiques en Wallonie. Nous remarquons toutefois que dans certains établissements HORECA certaines cartes ne sont soit pas traduites soit traduites sommairement ou incorrectement. Les restaurateurs n'ont pour la plupart pas les compétences pour réaliser une bonne traduction et sont parfois à court de ressources pour faire réaliser la traduction. Les cartes étant régulièrement modifiées, cela complexifie encore les choses.

Partenaires de l'action

Maison du Tourisme
Etablissements HORECA

Indicateurs

Aide mise en place : non
type et nombre de partenaires: horeca + MT : 2
Nombre d'établissements sensibilisés: 3
Nombre d'établissement recourant à l'aide: 0
Nombre de réunions organisées : 2

Résultat atteint

Nous avons évoqué la possibilité d'aides à la traduction des cartes auprès de quelques restaurateurs, les avis étaient mitigés principalement à cause des modifications constantes à apporter. La crainte des restaurateurs était d'avoir un travail qui ne soit pas constant et donc des cartes pas mises à jour assez régulièrement. Nous avons consulté la Maison du Tourisme qui confirme qu'en effet il y a un réel attrait pour les touristes. Les suggestions actuelles sont de proposer aux établissements HORECA de fonctionner avec des applications en ligne qui ont ces dernières années connu une très grande amélioration qualitative. Pour 2024 l'ADL souhaite continuer de mener une réflexion à ce sujet.

Obstacles rencontrés (facultatif)

Les modifications constantes à apporter aux cartes sont le principal frein.

5.2.3.2. Objectifs et actions à moyen terme (3-5 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
----	----------	--------

1	Pour 2025, valoriser les ressources touristiques via des applications et outils numériques	A entamer
2	réhabiliter et valoriser le patrimoine local relatif à la pierre et à l'eau d'ici 2025	En cours
3	D'ici 2025, créer au moins une nouvelle liaison cyclable de Vielsalm vers une commune voisine	En cours

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 52 - coordonner un groupe de travail sur la valorisation du lac	2	En cours
2	Action 48 : Coordonner un groupe de travail sur l'identification et la valorisation de points d'intérêt grâce à des outils numériques.	3	En cours
3	Action 53 - coordonner les groupes de travail sur la création de liaisons cyclables	3	En cours

5.2.3.2.1. Action n°1 - Action 52 - coordonner un groupe de travail sur la valorisation du lac

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Vielsalm a la chance de posséder un lac artificiel qui offre une promenade de 2,5km. On peut y pêcher (une plateforme pour PMR a même été créée avec l'aide de l'ADL). Certaines activités sont organisées autour du lac (par exemple la Journée du Lac) ou sur le ponton (par exemple Musicales Salmiennes). Néanmoins, tout le potentiel de ce lac n'est pas encore exploité. D'autres évènements ou d'autres aménagements pourraient voir le jour afin de valoriser au mieux cet atout touristique.

Partenaires de l'action

La Maison du Tourisme et le Syndicat d'Initiative : participeront activement au groupe de travail, prendront part aux prises de décision. Feront la promotion des nouveaux aménagements/nouvelles activités une fois mis en place.
Des acteurs touristiques seront également associés à la réflexion.
Idelux, l'intercommunale qui gère le lac et ses abords, participera également à la prise de décision concernant les propositions.

La Commune : via le service technique, apportera une aide logistique pour réaliser certains des aménagements proposés, via son service communication, contribuera à la promotion.

Des intervenants extérieurs (UP City, AGORA...) peuvent être associés à la réflexion

Indicateurs

nombre de partenaires et nombre d'experts : on peut estimer qu'il y avait environ 25 structures ou individus partenaires différents au cours de réunions

types de partenariats : représentants communaux, Maison du Tourisme, SI, CGT, Idelux, plusieurs opérateurs touristiques, des commerçants, des indépendants, quelques citoyens (riverains du lac...).

Nombre de réunions : 3 réunions et 2 ateliers

nombre de propositions de valorisation : 4 fiches-actions et 4 fiches projets ont été proposées. Parmi celles-ci, 2 fiches concernent spécifiquement des aménagements de valorisation autour du lac.

Résultat atteint

voir action 19 : La réflexion menée dans le cadre du Plan Qualité Tourisme, portait sur les atouts du centre de Vielsalm et par conséquent sur son lac. Ce n'est donc pas l'ADL qui a coordonné les groupes de travail, mais UP City et AGORA, qui étaient mandatés par la Commune pour cela. L'ADL a été un des membres actifs du groupe de travail.

Dans le cadre de cette réflexion, l'orientation à donner au développement et aux aménagements du lac a longuement été discutée.

Plusieurs projets de valorisation du lac ont ainsi été proposés dans les fiches actions et projets qui concluaient la réflexion (signalisation adéquate, création d'une passerelle, etc.).

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.3.2.2. Action n°2 - Action 48 : Coordonner un groupe de travail sur l'identification et la valorisation de points d'intérêt grâce à des outils numériques.

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Comme déjà évoqué, Vielsalm est une commune très touristique. On peut y retrouver de nombreux points d'intérêts liées au patrimoine naturel ou au bâti. Certains sont déjà valorisés, mais Vielsalm souhaiterait moderniser les supports et utiliser ainsi des outils numériques, plus dans l'air du temps. Ce projet contribuerait à augmenter l'attractivité touristique de Vielsalm.

De plus, certains points d'intérêts pourraient être associés à l'artisanat ou aux producteurs locaux (par exemple marchés du terroir...) et ainsi permettre davantage de retombées du tourisme pour certains indépendants.

Partenaires de l'action

Maison du Tourisme
Syndicat d'Initiative
Commerçants, artisans
Développeur d'applications

Indicateurs

Type et nombre de partenaires : 4 - Commune, développeur de "Vielsalm en Poche", MT, SI.
Nombre de réunions : 2
Nombre de propositions : 1

Résultat atteint

Dans un premier temps, il a été décidé de tenter d'intégrer les points d'intérêt touristiques importants dans l'application Vielsalm en poche.

Le jeu TOTEMUS s'étant déjà implanté sur notre commune, une autre idée était de pouvoir rendre les commerces plus visibles lors du jeu et d'éventuellement trouver un type de partenariat. Cela devrait se discuter en 2024.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.3.2.3. Action n°3 - Action 53 - coordonner les groupes de travail sur la création de liaisons cyclables

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Depuis 2013, Vielsalm possède un parcours pré-Ravel qui relie les communes de Saint-Vith et d'Amblève, et qui permet de rejoindre la Vennbahn. L'ADL, la Commune de Vielsalm, les Communes voisines, le SPW et la Maison du Tourisme ont mené ce projet

qui répondait réellement à une demande des touristes et des habitants de la région. La Commune aimerait développer davantage de pistes cyclables pour rejoindre les communes voisines de Trois-Ponts et Lierneux notamment. En effet, depuis le décret wallon de 2016, la Maison du Tourisme de La Haute Ardenne, dont le siège principal se trouve à Vielsalm, réunit les communes de Vielsalm, Lierneux, Gouvy et Trois-Ponts. Ce projet est l'occasion de collaborer ensemble pour offrir aux touristes et aux habitants des km de voies lentes sécurisées et agréables à emprunter. Il permettra également de créer des boucles cyclables, fort appréciées par les touristes et d'attirer un nouveau public, les cyclotouristes.

Partenaires de l'action

La Commune : porte le projet. Son service technique se charge de certains travaux. Les communes voisines participeront aux réunions et réaliseront des démarches pour créer des parcours cyclables sur leurs territoires
Le SPW : participera aux réunions et prendra en charge une partie des travaux
L'ASBL « Les Chemins du Rail » : étudiera les tracés envisageables, fera des propositions et assurera un suivi du tracé choisi
La Maison du Tourisme et le Syndicat d'Initiative : participeront à certaines réunions et assureront la promotion des parcours cyclables

Indicateurs

Nombre de réunions organisées en 2023 : 0
nombre de participants aux réunions : /
types de partenariats et nombre de partenaires : 5 - Les Communes de Vielsalm, Lierneux et Trois-Ponts, le SPW, les Chemins du Rail.
suivi fait : oui, principalement par un échevin.
création de nouveaux parcours : oui, une grande partie des travaux ont été réalisés en 2023. Certaines portions des tracés doivent encore être asphaltées.

Résultat atteint

Différents projets ont été lancés avec les communes voisines depuis 2020. Les procédures de marchés publics afin de réaliser les travaux ont été réalisées en 2022. Les travaux pour relier Vielsalm à Grand-Halleux ont débuté en 2023. Ils doivent se poursuivre. La partie reliant Rencheux, Goronne et Sart a été réalisée durant l'année 2023. Le tronçon reliant Sart, Hébronval et Lierneux est en cours de réalisation. Il doit encore être asphalté. Enfin, la partie reliant Hébronval, Regné et Fraiture, est en cours de réalisation.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.3.3. Objectifs et actions à long terme (6 ans et plus)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	D'ici 2027, valoriser et redynamiser le site de la Baraque de Fraiture	En cours
2	D'ici 2027, valoriser et redynamiser le site de l'Arboretum	En cours

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 56 - Renforcer la visibilité du site de la Baraque de Fraiture et des activités proposées	1	En cours
2	Action 58 - mettre sur pied un groupe de réflexion pour proposer une valorisation touristique et didactique de l'arboretum et du "jardin sauvage"	2	En cours

5.2.3.3.1. Action n°1 - Action 56 - Renforcer la visibilité du site de la Baraque de Fraiture et des activités proposées

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Le site de la Baraque de Fraiture s'est longtemps consacré presque essentiellement aux pistes de ski très prisées pendant l'hiver par les touristes. Ces dernières années, ce site touristique s'est développé et propose d'autres activités sportives d'extérieur (randonnée, piste de BMX, stages...).

Malgré toutes ces nouvelles possibilités, le site est encore méconnu et manque de visibilité.

L'ADL souhaiterait aider à mieux valoriser le site de la Baraque de Fraiture et lui donner davantage de visibilité. Elle accompagnera donc les gestionnaires dans leur campagne promotionnelle. L'ADL se fera notamment le relai des activités.

Partenaires de l'action

Les exploitants du site, l' adeps, la Maison du Tourisme, le SI.

Indicateurs

Types de supports de communication et nombre de supports de communication : partage de publications de "la station" sur les réseaux sociaux
types de partenariats et nombre de partenaires : les exploitants du site.

Résultat atteint

En 2022 la gérance du site la Station a été reprise et le porteur de projet qui avait pu s'y installer en 2021 a été contraint de déménager.

La nouvelle gérante souhaite développer de nouvelles activités dans le but de valoriser le site en dehors de la période hivernale, comme le renforcement des itinéraires balisés, le développement d'activités telles que le devalkart...

L'ADL a signalé être disponible pour y réfléchir et a rencontré la nouvelle responsable du site fin 2022. Les rencontres et échanges se sont poursuivis en 2023. Les publications facebook du site de la Station sont partagées de manière régulière sur la page de l'ADL. En 2023 l'ADL a rencontré la responsable du site afin de discuter de l'ensemble des projets qui y sont prévus. Un marché de producteurs est envisagé sur le site en 2024 afin d'augmenter la visibilité des nouvelles activités pour les habitants.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.3.3.2. Action n°2 - Action 58 - mettre sur pied un groupe de réflexion pour proposer une valorisation touristique et didactique de l'arboretum et du "jardin sauvage"

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Vielsalm a la chance de compter deux arboretums sur son territoire (sur le site de « So Bechefa »). Malheureusement, le plus récent est peu exploité d'un point de vue didactique et le plus ancien semble laissé à l'abandon. Peu de personnes connaissent son existence. Ces arboretums sont également à proximité d'un "jardin sauvage", lui aussi peu connu du public. Pour les rendre plus attractifs et les redynamiser, l'ADL propose d'accompagner un groupe de travail sur la valorisation de ces espaces. L'ADL se chargera donc de réunir des partenaires de différents secteurs (touristique, public, forestier et privé) pour développer des pistes de réflexion sur la manière de valoriser le site et le rendre plus accessible aux touristes.

Partenaires de l'action

Commune
DNF
experts forestiers
Maison du Tourisme
SI
Pouvoirs publics (SPW...)

Indicateurs

Types de partenariats et nombre de partenaires : 3 - DNF, Commune, expert forestier.

nombre de réunions : 2 - 1 sur le terrain + 1 entre l'ADL et l'expert forestier
 nombre de participants : sur le terrain 8
 nombre de propositions : 1

Résultat atteint

En 2021, à l'initiative de l'ADL, une rencontre a été organisée avec le DNF, des représentants communaux et un expert forestier (Monsieur Jacques Rondeux). Une visite sur place a été organisée afin d'identifier les forces et faiblesses des sites. Suite à cela, un premier travail a été entamé par l'ADL et Monsieur Rondeux afin de réfléchir à des pistes de revalorisation des sites. En 2022, après plusieurs échanges avec mr Rondeux et avec le DNF, un projet de mise en valeur de l'Arboretum a été soumis au cabinet de Madame la Ministre Tellier. En 2023, l'ADL a reçu une réponse : malheureusement le projet n'a pas été retenu par le cabinet de la Ministre Tellier. Toutefois d'autres pistes de financement sont explorées et une collaboration avec la CLDR sera mise en place en 2024.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.4. Priorité 4

4 Valoriser les produits locaux, équitables et les ressources forestières de la commune

5.2.4.1. Objectifs et actions à court terme (2 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Dès 2020 et tout au long de l'agrément, valoriser les produits locaux et équitables	En cours
2	Créer un magasin coopératif de producteurs à Vielsalm, prêt à ouvrir ses portes en 2022	En cours
3	Dès 2020 et tout au long de l'agrément, encourager la gestion collective des petites propriétés forestières	En cours

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 59 - Coordonner l'organisation du marché "Saveurs d'Ardenne"	1	Terminée
2	Action 60 - Valoriser le "Petit Marché"	1	En cours
3	Action 61 -Veiller et mettre à jour les sites et répertoires en ligne qui assurent la promotion des produits locaux	1	En cours
4	Action 64 - coordonner les réunions de producteurs (magasin coopératif)	2	En cours

5	Action 65 - Soutenir les producteurs dans l'élaboration et le suivi du dossier "Hall-relais 2018"	2	Terminée
6	Action 66 - Aider les producteurs et leurs partenaires à assurer la promotion du projet et du magasin	2	En cours
7	Action 67 - Coordonner le groupe de travail déterminant les opérations à mener sur les massifs	3	En cours

5.2.4.1.1. Action n°1 - Action 59 - Coordonner l'organisation du marché "Saveurs d'Ardenne"

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

ACTION TERMINEE EN 2022.

En 2017, l'ADL et son partenaire le CRH Domaine de Farnières ont lancé le marché « Saveurs d'Ardenne », un marché du terroir qui se déroule une fois par semaine en juillet-août, dans le cadre somptueux du château de Farnières. Plus qu'un simple marché, il s'agit d'un évènement convivial : toutes les semaines sont proposés des concerts, des animations pour enfants, deux bars avec des boissons locales, de la petite restauration à base de produits locaux... Les exposants sont exclusivement des producteurs locaux et des artisans de la région de Vielsalm. On trouve sur ce marché des légumes, du pain, des fromages et autres produits laitiers, de la charcuterie, des condiments, de la vannerie, de l'artisanat textile, des décors en bois, des bijoux, de la céramique...

Non seulement ce marché rencontre un beau succès et permet aux producteurs et artisans de bien développer leur clientèle, mais il permet également de créer un réseau de producteurs et d'artisans animé par l'ADL. Depuis ses débuts, ce marché s'est déjà bien développé, mais il est encore possible de le développer davantage et d'y greffer de nouvelles initiatives (repas champêtres, mise à l'honneur de certains produits ou producteurs, renforcement du caractère durable de l'évènement, collaboration renforcée avec des associations locales et des collectivités...) susceptibles de booster les circuits courts.

L'ADL souhaite continuer à développer ce projet en plein essor avec ses partenaires et accroître sa visibilité et les retombées pour les producteurs locaux.

Partenaires de l'action

Le CRH Domaine de Farnières : participe à la préparation et la mise sur pied de l'évènement. Pendant l'évènement, met le lieu à disposition, gère le bar principal, les flux de véhicules et les parkings, gère une partie des animations, assure le rangement et le nettoyage des lieux après la manifestation...

Les producteurs et artisans : participent à l'évènement, assurent une partie de la promotion

Les ASBL locales : assurent les animations des enfants
Les services communaux : aide logistique
Convention Culture : prêt de matériel et gestion de certaines animations musicales ; promotion des concerts proposés.
Maison du Tourisme : promotion et communication vers les touristes et les hébergements touristiques
Service communication de la Commune : information et promotion de l'évènement
Les groupes folkloriques locaux : participent à l'animation de l'évènement

Indicateurs

Types de partenariats et nombre de partenaires : 6 (55 si on compte tous les exposants) : CRH Farnières, exposants et gestionnaires du bar, Convention culture, SI, Maison du Tourisme, Commune
Marché organisé : oui

Nombre d'exposants au minimum 35 à chaque marché ; 49 différents sur l'ensemble des marchés

Nombres de demandes pour participer : environ 60: plusieurs demandes ont été refusées car il ne s'agissait pas d'artisanat ou de produits locaux, ou parce qu'il y avait déjà suffisamment d'artisans du même type

Types de supports promotionnels et nombre de diffusions : affiches (50) et flyers (1000). Publicité dans la presse locale. Alimentation régulière de la page facebook consacrée à l'évènement (3026 abonnés) + réalisations de bâches promotionnelles (4)

Résultat atteint

En 2020 et 2021, le marché n'a pas pu être organisé au domaine de Farnières et a attiré moins de monde. Il a s'agit, en 2022, de le relancer sur son site d'origine, qui est particulièrement attractif pour les touristes mais aussi les citoyens de la région. En 2022, de nombreux contacts ont été pris et le marché a donc de nouveau été organisé au domaine de Farnières. Il a une nouvelle fois rencontré un grand succès tant au niveau des exposants que des visiteurs.
De 35 à 40 exposants étaient présents à chaque dates (8 dates), la fréquentation moyenne est estimée à 1000 personnes par marché.
2023 : 7 dates ont été organisées - 40 exposants - nous estimons que le nombre de visiteurs augmente ainsi que le nombre de demandes de participation de la part des exposants.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.4.1.2. Action n°2 - Action 60 - Valoriser le "Petit Marché"

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Suite au succès du marché « Saveurs d'Ardenne » durant l'été, les producteurs locaux étaient demandeurs de poursuivre la vente directe à destination de leur nouvelle clientèle, en créant un nouveau canal de vente. Un « petit marché » hebdomadaire a donc été créé à la suite de « Saveurs d'Ardenne ». Il a lieu à proximité de la gare de Vielsalm et réunit moins de producteurs que son « grand frère ». On y retrouve toutefois des légumes, du pain, des fromages et autres produits laitiers, des charcuteries, des condiments (vinaigres, confitures, miel...) et du poulet. Certains produits viennent compléter cette offre de manière ponctuelle (biscuits, gaufres, produits d'entretien naturels...).

Ce petit marché se poursuit depuis septembre 2017. Il a un potentiel considérable à développer : le nombre d'exposants pourrait être augmenté, sa visibilité pourrait être renforcée, et par conséquent la clientèle pourrait être développée.

L'action de l'ADL sera donc d'accompagner le développement de ce marché et, avec ses partenaires, de développer sa visibilité.

Partenaires de l'action

Producteurs : participation à et promotion du marché

Services communaux : logistique (électricité, eau sur la place ; installation de chalets ou tonnelles pour certains artisans...) ; installation de supports augmentant la visibilité du marché

Presse locale et service communication de la Commune : communication à propos du marché

Associations locales : participation ponctuelle au marché et animations thématiques (ex : lors de la semaine de l'abeille ou la semaine du commerce équitable).

Indicateurs

Types de partenariats et nombre de partenaires : nouveaux exposants contactés (une dizaine), pep's radio, Commune, Maison du Tourisme

Nombre d'exposants : actuellement 10 à 14 selon les marchés

Nombre de réunions : 2

Types de supports promotionnels et nombre de diffusions : flyers "qui est là quand sur le Petit Marché" mis à jour chaque mois (une cinquantaine imprimés chaque mois), articles dans le bulletin communal ; publications sur les réseaux sociaux toutes les semaines ; interviews radio

petits marchés "spéciaux" organisés : 2 : marché spécial pour la quinzaine de l'abeille et des pollinisateurs + marché spécial pour la semaine du commerce équitable

Résultat atteint

2023 : En plus des marchés thématiques spéciaux et de la mise en avant via les médias locaux, les bâches, le bulletin communal, ... nous avons créé des posts destinés aux réseaux sociaux intitulés : "Manger local c'est plus cher, pas toujours !" dans lesquels nous comparons les prix des produits des producteurs et de la grande distribution. Nous partageons aussi régulièrement des recettes de cuisine en identifiant clairement chez quel producteur retrouver les produits.

Vu le nombre croissant de demande de participation de la part d'exposants, nous avons travaillé à la création d'un nouveau règlement de participation afin de garantir une présence uniquement de producteurs et artisans locaux. Celiu-ci doit encore être approuvé par la Commune.

Obstacles rencontrés (facultatif)

le secteur des produits locaux est en difficulté partout en Wallonie ; l'objectif de l'ADL est donc actuellement de limiter l'impact de cette situation sur le petit marché de Vielsalm.

5.2.4.1.3. Action n°3 - Action 61 -Veiller et mettre à jour les sites et répertoires en ligne qui assurent la promotion des produits locaux

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Il existe plusieurs sites web ou répertoires en ligne qui donnent de la visibilité aux produits locaux, aux points de vente de ceux-ci et aux producteurs. Il est donc important que tous les producteurs d'un territoire soient repris dans ce type de base de données et soient valorisés au mieux. L'ADL assurera une veille de ces sites et répertoires et, de manière régulière, mettra à jour les informations des producteurs en accord avec ceux-ci. Nous constatons régulièrement des erreurs dans les informations qui sont publiées sur internet ou autre. L'ADL disposant d'un répertoire des producteurs locaux qu'elle s'efforcera de mettre régulièrement à jour est la plus à même de pouvoir diffuser une information correcte et centralisée concernant les producteurs de son territoire et ainsi leur garantir un maximum de visibilité. Un des principaux argument avancé par les personnes ne fréquentant pas les producteurs locaux est le manque de connaissance des ressources présentent sur leurs territoire. Le but de l'action est de pouvoir veiller et se renseigner sur les sites mettant en avant les producteurs locaux afin de fournir si nécessaire des informations précises concernant les producteurs de la commune.

Partenaires de l'action

Les producteurs locaux de la localité pour la mise à jour des informations
Le Syndicat d'Initiative qui met annuellement à jour une carte à destination des touristes reprennant les producteurs de la région
Les divers sites de promotion : terroirlux, carte de la FJA, ...
Les communes voisines et notre Maison de Tourisme pour une mise en avant des producteurs des 4 commune de notre Maison de Tourisme (Vielsalm, Lierneux, Trois-Ponts, Gouvy)

Indicateurs

Veille et mise à jour lx/trimestre : oui
nombre de producteurs visibles sur les différents sites : 85

Résultat atteint

A ce stade nous avons complètement remis à jour la base de données existante à l'ADL avec l'aide des producteurs locaux mais aussi en recroisant les informations du Syndicat d'initiative, de la Maison du Tourisme et de la Commune afin de ne disposer que d'une seule base de données partagée.

Prochainement, une carte reprennant l'ensemble des producteurs locaux sera distribuée en toutes-boîtes sur la commune de Vielsalm et une version plus détaillée sera disponible en ligne sur le site de l'ADL.

La base de données a également été transmise pour la mise à jour du site "terroirlux" et de la carte des producteurs mise en ligne par la Fédération des Jeunes Agriculteurs. Enfin, chaque année, l'ADL vérifie les infos dont dispose la Maison du Tourisme afin que les supports distribués aux touristes soient corrects et valorisent les producteurs locaux.

Obstacles rencontrés (facultatif)

Les changements relativement fréquents dans les producteurs locaux ainsi que parfois la difficulté de les contacter rend la tâche énergivore et chronophage.

5.2.4.1.4. Action n°4 - Action 64 - coordonner les réunions de producteurs (magasin coopératif)

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

En 2018, un groupe d'une dizaine de producteurs de Vielsalm et de sa région s'est formé dans le but de créer une coopérative et d'ouvrir un nouveau point de vente « circuit court » à Vielsalm. Ce point de vente devrait être installé dans un bâtiment appartenant à l'ASBL Les Hautes Ardennes, qui serait un partenaire du projet. Ce projet nécessite de nombreuses rencontres entre producteurs et avec différents partenaires, puisqu'il faut d'abord réfléchir et construire le projet de coopérative, fixer ses objectifs, ses modalités de fonctionnement ; réfléchir à l'aspect financier ; créer les statuts de cette coopérative ; envisager et accompagner les travaux dans le futur magasin... L'ADL se chargera de coordonner les réunions entre producteurs et avec leurs partenaires, ainsi que d'en assurer le suivi.

Partenaires de l'action

Les producteurs : participer de manière régulière aux réunions, porter le projet
La SAW-B et d'autres coopératives de producteurs déjà existantes (ex : Paysans Artisans, Unis verts Paysans) : conseils dans la création de la coopérative
Le notaire : participation à certaines réunions, accompagnement dans la rédaction des statuts
Le comptable et la banque : participation à certaines réunions, accompagnement pour le volet financier
L'ASBL les Hautes Ardennes : participation à certaines réunions, mise à disposition d'une partie de son bâtiment, participation à la planification des travaux et à leur suivi
le SPW : soutien dans les démarches administratives et conseils

Indicateurs

Nombre de réunions par an : 6 réunions en 2023 + de nombreux échanges par email + 3 réunions avec l'architecte
Nombre de producteurs sensibilisés : une vingtaine
Nombre de producteurs impliqués dans le projet : 14
nombre de coopérateurs sympathisants (ou consommateurs) : 94
Nombre de participants aux réunions : en général, 6 aux réunion impliquant les producteurs / une vingtaine lors de l'AG de la coopérative
Nombre de partenaires et types de partenariats : 9 - notaire, comptable, Commune, coopérative Unis verts Paysans, asbl les Hautes Ardennes, SPW, producteurs, (futurs) coopérateurs-consommateurs, Régie de Quartier.

Résultat atteint

Au cours de l'année 2023, l'ADL a continué à accompagner les producteurs dans le projet principalement en ce qui concerne la création des cahiers des charges pour le lancement des marchés publics nécessaires à la désignation des entreprises pour la réalisation des travaux.
La recherche de fonds supplémentaires pour assurer la faisabilité du projet a également fait partie du travail : prêt, nouveaux coopérateurs, appels à projets... Des accords concernant un subside communal et un subside provincial ont été obtenus.
Un projet de ROI a également été travaillé avec et validé par les producteurs.
Les entreprises vont officiellement être désignées dès approbation par le Ministre pour le subside "Hall relais agricole". Les travaux débuteront en 2024. Cette phase du projet nécessitera encore de nombreuses réunions entre producteurs.
Enfin, l'ADL a contacté des producteurs supplémentaires, qui envisagent de rejoindre la coopérative.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.4.1.5. Action n°5 - Action 65 - Soutenir les producteurs dans l'élaboration et le suivi du dossier "Hall-relais 2018"

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Afin de pouvoir mettre sur pied leur projet de magasin coopératif, les producteurs, avec l'aide de l'ADL, ont déposé fin 2018 un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projet « Hall-Relais 2018 » lancé par le SPW. Ils ont eu la chance d'être retenus

et disposent donc d'une aide potentielle de 200.000 € pour réaliser leur projet. Le suivi de ce dossier est cependant compliqué et exige un important travail administratif avant de pouvoir disposer des subsides. L'ADL soutiendra et accompagnera les producteurs dans ces démarches et les aidera à trouver les ressources nécessaires (experts) à l'accomplissement de cette tâche.

Partenaires de l'action

Les producteurs et l'ASBL Les Hautes Ardennes : assurer une partie du travail administratif, fournir les infos nécessaires à l'ADL
Le SPW : répondre aux questions, orienter les producteurs
L'auteur de projet qui sera désigné : réaliser une description et un métré des travaux
Différents experts pourront intervenir et conseiller selon le stade d'avancement du travail : notaire, comptable, diversiferm...

Indicateurs

Types de partenariats et nombre de partenaires : 6. le comptable et un bénévole pour l'aspect financier, le bureau d'architecture pour les futures transformations du bâtiment, l'ASBL Les Hautes Ardennes et le Notaire pour le bail, les agents SPW en charge des projets "halls-relais" pour des précision d'ordre administratif et pour le dossier de demande de délai
Nombre de réunions : 4
Concernant les autres points (bail, délai), les échanges ont eu lieu par mail ou téléphone.
Les échanges avec l'agent SPW en charge des subsides HRA-2018 se font en général par mail ou téléphone.
L'ADL a également rencontré à plusieurs reprises un bénévole qui a apporté son aide pour la mise à jour du plan financier.
suivi assuré : oui - la promesse ferme de subside a été octroyée début 2024.
magasin prêt à ouvrir à la fin de la procédure : pas encore - les travaux auront lieu en 2024. L'ouverture est espérée début 2025
Nombre d'emplois créés (ETP) grâce au projet : pas encore (prévu en 2025)

Résultat atteint

2023 : le bail a été finalisé avec l'ASBL "Les Hautes Ardennes" (propriétaire du bâtiment) et acté devant notaire.
Les plans du futur point de vente ont été finalisés et les cahiers des charges nécessaires à la réalisation des travaux validés par la coopérative. Les marchés publics ont été lancés vers les entreprises.
La demande de prolongation des délais introduite en 2022 auprès du SPW a été acceptée.
L'ADL se charge toujours des échanges fréquents avec le SPW afin de les tenir informés de l'avancée du projet.
Le dossier de promesse ferme a été validé par le Ministre début 2024. Le subside va être versé à la coopérative qui pourra ainsi démarrer les travaux.

Obstacles rencontrés (facultatif)

La crise sanitaire a ralenti la vente des parts de la coopérative et le rassemblement des fonds de départ (pas de réunion d'info possible, etc.). Des démarches supplémentaires ont donc du être réalisées, notamment pour solliciter un délai auprès du SPW.

5.2.4.1.6. Action n°6 - Action 66 - Aider les producteurs et leurs partenaires à assurer la promotion du projet et du magasin

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Cette action est en lien avec les deux précédentes. Afin de disposer des fonds nécessaires pour lancer le projet, il est nécessaire de rassembler suffisamment de coopérateurs (producteurs et consommateurs) qui achèteront des parts de la Coopérative. L'ADL aidera les porteurs de ce projet à le faire connaître afin de vendre suffisamment de parts.

Ensuite, lorsque le magasin de producteurs sera proche de l'ouverture, il sera nécessaire de lui donner de la visibilité et d'en faire la promotion. Grâce à son réseau, l'ADL pourra contribuer à cette promotion. Elle pourra également mettre les producteurs en contact avec de nouveaux partenaires (associations locales, presse...) susceptibles de donner de la visibilité au projet et au magasin.

Partenaires de l'action

Média locaux - Pep's radio- Vlan
Commerçants locaux
Commune
Maison du Tourisme
Intervenants extérieurs (conférenciers...)

Indicateurs

Types de partenariats : interview radio, articles de presse (2), collaboration lors de conférence
nombre de partenaires ; 4
nombre de rencontres organisées : 2 (conférence, organisation de l'AG)
types d'actions promotionnelles : conférence, dégustation suite à l'AG, interview radio, articles de presse, publications sur les réseaux sociaux.
nombre d'actions promotionnelles : une dizaine en comptant les publications sur les réseaux sociaux

Résultat atteint

Une conférence sur l'alimentation a été organisée en partenariat avec une herboristerie de notre territoire. L'idée était de mettre en avant l'alimentation locale et de saison via les bienfaits sur la santé. En introduction, il y avait une présentation du projet de point de vente et de la coopérative. Certains producteurs étaient présent pour discuter de leur activité.

Un article sur le projet est paru dans la revue "TCHAK" ainsi que dans le journal local "VLAN" et dans le bulletin communal.

Une page facebook et un profil instagram ont été créés pour la coopérative et le projet de point de vente ; des publications y sont faites régulièrement. Elle rassemble 1000 followers.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.4.1.7. Action n°7 - Action 67 - Coordonner le groupe de travail déterminant les opérations à mener sur les massifs

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Depuis déjà plusieurs années, sur le territoire de la commune de Vielsalm, des opérations de gestion collective des petites forêts privées ont été mises en place en collaboration avec la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (un service de l'Office économique wallon du Bois). Celles-ci permettent de rassembler les propriétaires de petites parcelles forestières pour organiser soit une vente de bois groupée, en proposant à la vente des lots plus intéressants et de plus grande taille, soit des travaux groupés (préparation de terrains, nouveaux plants...).

Dans le cadre de ces opérations, des visites de terrain sont aussi réalisées par la Cellule d'Appui à la petite Forêt privée afin de conseiller les propriétaires dans la gestion de leur parcelle forestière.

Ces opérations permettent de mobiliser et de gérer au mieux les ressources forestières qui sont importantes sur le territoire de la commune de Vielsalm.

Elles permettent également de mettre en lien les propriétaires et gestionnaires avec des entreprises locales.

Ces opérations vont se poursuivre dans les années à venir. Un groupe de travail, composé des autorités communales, de la DNF, d'experts forestiers et de la Cellule d'Appui, déterminera les massifs sur lesquels proposer ces opérations et le type d'intervention à mener en priorité. C'est l'ADL qui se chargera de coordonner ce groupe.

Partenaires de l'action

Les représentants des autorités communales, de la DNF, d'experts forestiers et de la Cellule d'Appui : participer aux réunions du groupe de travail et déterminer les actions à mener et les zones sur lesquelles les mener

La Cellule d'Appui : mettre en œuvre les actions choisies par le groupe de travail

Indicateurs

Types de partenariats et nombre de partenaires : 2 - Cellule d'Appui à la Petite Forêt privée, gestionnaire forestier.

nombre de réunions organisées : 0

types d'opérations choisies : /

nombre de propriétaires concernés : /

Résultat atteint

En mai 2022, l'équipe de l'ADL a participé à une table ronde organisée par la Cellule d'Appui à la petite Forêt privée. celle-ci avait pour objectif de présenter des projets menés sur des massifs français et de permettre un échange d'expériences à propos de la gestion des massifs forestiers et plus particulièrement des petits propriétés forestières privées.

Suite à cette table ronde, l'ADL a indiqué son souhait de mener à nouveau une action sur son territoire avec la Cellule d'Appui. cependant, celle-ci n'a pas pu répondre positivement depuis cette rencontre.

Obstacles rencontrés (facultatif)

La Cellule d'Appui à la Forêt privée est maintenant sollicitée par de nombreuses communes, et ne dispose pas nécessairement du temps nécessaire pour lancer de nouvelles actions sur notre territoire.

5.2.4.2. Objectifs et actions à moyen terme (3-5 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	D'ici 2025, créer une coopérative laitière	Terminé
2	Développer et soutenir la visibilité des entreprises et artisans du secteur du bois d'ici 2025	A entamer

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 69 : coordonner un groupe de travail de producteurs	1	Terminée
2	Action 70 : soutenir les producteurs dans l'élaboration et le suivi administratif de leur dossier	1	Terminée
3	Action 71 : participer à la campagne de promotion du projet en la diffusant via plusieurs canaux	1	Terminée

5.2.4.2.1. Action n°1 - Action 69 : coordonner un groupe de travail de producteurs

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

.....

Description du projet

ACTION TERMINEE EN 2022

Les producteurs de lait sont nombreux dans la région de Vielsalm. Des études scientifiques menées par l'Université de Liège indiquent que le lait produit en Haute Ardenne, par des vaches en pâturage une très grande partie de l'année, possède des qualités nutritives supérieures à bien d'autres laits. Malheureusement, ces caractéristiques ne sont pas valorisées. De la même manière, il existe en Ardenne une AOP « beurre d'Ardenne », qui est très peu utilisée et valorisée.

Suite aux différentes crises connues dans le secteur du lait, certains producteurs ont émis le souhait de se réappropriier leur produit et ses canaux de vente, et de mettre en avant les qualités particulières du lait qu'ils produisent. Ainsi, ils souhaiteraient, ensemble, créer une coopérative laitière. Ils aimeraient développer leur propre marque, qui permettrait de valoriser les qualités de leur produit.

Dans un premier temps, ils envisagent de faire réaliser un travail à façon, pour le traitement et le conditionnement du lait, la transformation et le conditionnement du beurre et peut-être d'autres produits laitiers encore à déterminer. Dans un deuxième temps, ils envisagent de créer leur propre outil de transformation et de conditionnement afin de rendre leur projet complètement autonome.

L'ADL aidera les producteurs dans ce projet en assurant la coordination de leur groupe de travail.

Partenaires de l'action

Les producteurs : participation aux réunions, prise de contacts pour faire avancer le projet

La Province de Luxembourg, Idelux, l'ULiège, Diversiferm... : information et soutien aux producteurs ; partage d'expertise et orientation

Indicateurs

Nombre de producteurs impliqués : 8

Participation aux réunions : non

Résultat atteint

L'ADL a participé aux premières réunions relatives à ce projet, avant 2021. Les producteurs n'ont par après plus fait appel au soutien de l'ADL et ont réalisé eux-mêmes les différentes démarches.

La Coopérative est aujourd'hui créée et vend son lait.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.4.2.2. Action n°2 - Action 70 : soutenir les producteurs dans l'élaboration et le suivi administratif de leur dossier

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

ACTION TERMINEE EN 2022.

Cette action est en lien avec la précédente. La mise sur pied d'une coopérative et la recherche de subsides pour mener à bien ce projet peut représenter une grosse charge administrative pour laquelle les producteurs manquent de temps et dans laquelle ils ne se sentent pas toujours à l'aise. L'ADL les épaulera donc dans l'élaboration de leurs dossiers et dans le suivi de ceux-ci, afin de se donner toutes les chances d'atteindre leur objectif.

Partenaires de l'action

Les producteurs : participer activement à l'élaboration de leurs dossiers, fournir toutes les infos nécessaires

Le notaire, le comptable... : rencontrer à plusieurs reprises les producteurs pour leur fournir les infos nécessaires pour leurs dossiers

Un partenaire encore à identifier (ex ; SAW-B) : accompagner les producteurs dans la rédaction des statuts de la future coopérative

Les experts (Uliège, Diversiferm...) : fournir les infos utiles pour les dossiers de demandes de subsides

Indicateurs

Nombre de rencontres avec les producteurs : 0
suivi assuré : non

Résultat atteint

Comme indiqué précédemment, les producteurs n'ont pas éprouvé le besoin de faire appel au soutien de l'ADL pour poursuivre leur projet.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.4.2.3. Action n°3 - Action 71 : participer à la campagne de promotion du projet en la diffusant via plusieurs canaux

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

ACTION TERMINEE EN 2022.

Afin d'être mené à bien, le projet abordé dans les deux actions précédentes aura besoin de visibilité. D'une part, au moment de la création de la coopérative, il sera nécessaire de toucher et de sensibiliser un maximum de monde pour arriver à rassembler le capital nécessaire au projet (via la vente de parts et éventuellement via un crowdfunding).

D'autre part, lorsque le travail à façon sera lancé, il sera important de faire connaître le ou les produits et de sensibiliser le consommateur au caractère local et équitable (de par la juste rémunération des producteurs) de celui ou ceux-ci.

Lors de ces deux moments-clés, l'ADL participera à la promotion du projet, principalement via les réseaux sociaux, mais aussi via son réseau et ses partenaires.

Partenaires de l'action

Les producteurs et leurs partenaires « marketing » : créer les campagnes de sensibilisation et de promotion

Le réseau de l'ADL : relayer et diffuser les campagnes de sensibilisation/promotion

Indicateurs

types d'actions promotionnelles menées : partages ponctuels des publications sur Facebook

Résultat atteint

Comme indiqué précédemment, les producteurs n'ont pas fait appel au soutien de l'ADL. L'ADL partage toutefois les publications facebook relatives à ce projet de manière ponctuelle.

Obstacles rencontrés (facultatif)

5.2.4.3. Objectifs et actions à long terme (6 ans et plus)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Augmenter l'utilisation des produits locaux dans l'horeca d'ici 2027	A entamer
2	Créer une structure associative de petits propriétaires forestiers	A entamer
3	D'ici 2027, créer un centre de "savoir du bois" valorisant l'épicéa et son exploitation	A entamer
4	D'ici 2027, associer davantage l'image de Vielsalm aux produits locaux et équitables	A entamer

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Action 78 : Créer un groupe de travail pour la création d'un parcours dédié à l'épicéa et d'une Maison de l'Epicéa	3	En cours
2	Action 74 : Sensibiliser les commerçants horeca à l'utilisation des produits locaux et les informer sur les fournisseurs locaux	1	En cours

5.2.4.3.1. Action n°1 - Action 78 : Créer un groupe de travail pour la création d'un parcours dédié à l'épicéa et d'une Maison de l'Epicéa

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

L'exploitation de l'épicéa représente la part la plus importante de l'industrie du bois en Wallonie. Pourtant cet arbre est peu connu, et peu valorisé. A Vielsalm, la forêt, qui couvre plus de la moitié du territoire, est composée en grande partie d'épicéas. Grâce à l'altitude relativement élevée de notre territoire, cet arbre y rencontre les conditions optimales pour se développer.

Non seulement, il façonne nos paysages et constitue une ressource importante pour nos entreprises, mais il est aussi lié à l'histoire des habitants de la commune...

Toutes ces facettes de l'épicéa pourraient être valorisées dans un parcours, voire dans une « Maison de l'Epicéa » destinée autant aux citoyens qu'aux touristes. Elle aurait une vocation pédagogique, mais aussi ludique et récréative !

Afin de mettre sur pied ce projet, l'ADL coordonnera un groupe de travail rassemblant des experts forestiers, la DNF, la Maison du Tourisme, des représentants des entreprises actives dans le secteur du bois...

Partenaires de l'action

Expert forestier et DNF pour la conception du projet
Commune : aide technique pour le projet
Maison du Tourisme et syndicat d'initiative pour la promotion

Indicateurs

Nombre de réunions : 0 en 2023
nombre et types de partenaires : 3 expert forestier, DNF, Commune
nombre de propositions : 1
type de propositions : dossier de présentation pour la création d'une zone forestière pilote

Résultat atteint

voir action 58 : la valorisation du site de So Bêcheffa et de son arboretum inclut une mise en avant de l'épicéa. Comme indiqué précédemment, des échanges ont eu lieu entre l'ADL, un expert forestier (monsieur Jacques Rondeux), le DNF et la Commune pour arriver à une proposition de projet. Ces échanges ont eu lieu par mail et téléphone principalement.

Un projet a été rédigé et soumis au cabinet de la Ministre Tellier. Malheureusement, fin 2023, nous avons appris que le projet ne serait pas soutenu, faute de fonds qui pourraient lui être attribués.

Nous cherchons actuellement d'autres sources de financements pour pouvoir mener ce projet.

Obstacles rencontrés (facultatif)

La difficulté de trouver des financements.

5.2.4.3.2. Action n°2 - Action 74 : Sensibiliser les commerçants horeca à l'utilisation des produits locaux et les informer sur les fournisseurs locaux

Pourquoi l'action a-t-elle été supprimée ?

Description du projet

Afin d'augmenter la part de produits locaux utilisés dans l'HORECA de Vielsalm, l'ADL informera les restaurateurs, boulangeries, etc. à propos des producteurs de la région et les sensibilisera à l'intérêt d'utiliser/de vendre ces produits dans leurs commerces.

Partenaires de l'action

Horeca locaux
fournisseurs
oxfam

Indicateurs

nombre de commerçants rencontrés : 5
nombre de commerçants sensibilisés : 5

Résultat atteint

Actuellement, cette action se réalise plutôt via des contacts informels, par exemple lors des réunions de commerçants, lorsque nous discutons des projets "produits locaux" de l'ADL.
Plusieurs horeca ont marqué un intérêt pour les produits locaux et ont demandé à l'ADL de leur communiquer une base de données.
Ce travail de sensibilisation est à poursuivre.
Nous remercions également que l'horeca est demandeur d'un système qui faciliterait l'approvisionnement en produits locaux.

Obstacles rencontrés (facultatif)

difficulté de réunir les horeca en présentiel.

6. Actions récurrentes

Sélectionnez les actions récurrentes que vous avez mises en place

- Annuaire, répertoire
- Mise à jour des bases de données
- Newsletter / site web / réseaux sociaux
- Participation aux événements des acteurs locaux
- Réalisation de 'welcome pack'
- Accompagnement de porteurs de projets
- Séances d'informations
- Actions de réseautage à destination des entreprises du territoire
- Actions de promotion du commerce local
- Cadastre des cellules vides
- Développement de partenariat
- Participation aux différentes plateformes
- Autres

Précisez

soutien aux commerçants et participation à leurs réunions

Précisez

Diffusion régulière d'information vers les entreprises

Précisez

partenariat dans le cadre des Virtual Shopping Days

7. Indicateurs globaux

Nombre d'indépendants sur le territoire

	5	3	1
--	---	---	---

Nombre de producteurs vendant en circuit court

	2	4
--	---	---

Nombre de commerces et répartition par catégorie des commerces (selon la demande d'agrément).

Catégorie de commerces	Nombre			
alimentation-boissons	<table border="1" style="border-collapse: collapse; width: 100px; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 20px;"> </td> <td style="width: 20px;">1</td> <td style="width: 20px;">9</td> </tr> </table>		1	9
	1	9		

boulangerie-pâtisserie-pralines				7
ameublement-décoration				6
animaux (soin)				3
artisanat			1	0
bien-être - soin du corps - beauté			2	4
cadeaux - jouets				7
coiffure			1	5
électroménager - électricité				2
fleuristes				4
garage - auto/moto - auto-école - station			2	2
horeca			4	1
imprimerie				2
librairie - presse				4
bricolage - quincaillerie				2
matériel médical-paramédical				2
équipement de la personne				9
pharmacie - herboristerie				6
pompes funèbres				2
sports et loisirs				8
taxidermie				1
Total :			1	9
				6

8. Échange de connaissances et de bonnes pratiques dans le cadre de l'inter-ADL

Date	Lieu	Thème
06 / 04 / 2023	Tenneville	présentation des MIREs / Projet Objectif Proximité / actualités
30 / 06 / 2023	Dinant	Visite centre de formation - présentation FOREM / actualités
21 / 09 / 2023	Saint Hubert	présentation de projets maraichers / Terre en vue / projet de Tiers-Lieu / actualités
01 / 12 / 2023	Bastogne	prime commerçants / présentation du FOREM / actualités

9. Formation continue des agents

Date	Durée (en jours)	Sujet	Organisme dispensateur
19 / 10 / 2023	2	Gestion du changement	UVCW
22 / 11 / 2023	1	l'IA et chatGPT	IFAPME
/ /			

10. Commentaires (facultatif)

11. Déclaration sur l'honneur et engagements

<input checked="" type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom
<input type="checkbox"/> Mme	Deblire	Elie
Fonction		
président de l'ADL		

- habilité à signer
- déclare sur l'honneur que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts et complets.
- accepte le contrôle par les fonctionnaires désignés à cet effet par le Gouvernement wallon et s'engagent à communiquer dans le mois tout changement d'agent et toute modification de contrat ou de régime de travail, en joignant copie des pièces probantes.

12. Protection de la vie privée et voies de recours

12.1. Protection de la vie privée

Comme le veut le Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant le formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service du Gouvernement wallon en charge de la démarche qui est identifié dans le formulaire ;
- vous pouvez avoir accès aux données à caractère personnel vous concernant qui sont éventuellement détenues par le Service public de Wallonie en introduisant une demande via le formulaire « Demande de droit d'accès à mes données personnelles » ;
- vous pouvez exercer le droit à la rectification de vos données en vous adressant aux administrations du Service public de Wallonie avec lesquelles vous êtes en contact ;
- les droits à l'effacement des données, à la limitation du traitement et à l'opposition au traitement ne peuvent s'exercer que dans certains cas spécifiques et limités vis-à-vis des autorités publiques. L'administration du Service public de Wallonie avec laquelle vous êtes en contact, vous précisera si l'exercice de tels droits est possible pour le traitement concerné.

12.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?

1. Introduire un recours interne à l'administration.

Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.

2. Adresser une réclamation auprès du Médiateur.

Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur

Tél. gratuit 0800 19 199

<http://www.le-mediateur.be>